

Séance du jeudi 4 novembre 2021 – matin

Sitzung vom Donnerstag 4. November 2021– Vormittag

Présidence : Ruppen Felix, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance – Eröffnung der Sitzung: 04.11.2021, 09:00 h

Ordre du jour – Tagesordnung:

1. Lecture de détail - Rapport de la Commission thématique 8 (première lecture)
Detailberatung - Bericht der thematischen Kommission 8 (erste Lesung)

1. **Lecture de détail - Rapport de la Commission thématique 8 (première lecture)**
Detailberatung - Bericht der thematischen Kommission 8 (erste Lesung)

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Meine sehr verehrten Damen und Herren vom Verfassungsrat, geschätzte Kolleginnen und Kollegen vom Präsidialkollegium, sehr geschätzter Generalsekretär, sehr geschätzte Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter vom Parlamentsdienst, der Technik und dem Übersetzungsdienst, liebe Vertreterinnen und Vertreter der Medien, meine Damen und Herren, welche unsere Debatte auf Canal 9 verfolgen, ich begrüße Sie ganz herzlich zu unserer Plenarsitzung und das Programm von heute sieht folgendermassen aus, dass wir heute morgen die Kommission 8 behandeln und am Nachmittag dann das Eintreten auf die Kommissionen 4, 5 und 6 halten. Ich bitte Sie, sich einzuloggen, dass alle die Karte eingesteckt haben und die Leuchte neben der Karte auf orange dauernd leuchtet. Wenn das nicht der Fall ist, dann können Sie sich bitte melden. Im Weiteren weise ich Sie darauf hin, dass das Tragen der Masken hier im Gebäude während dem ganzen Tag obligatorisch ist, auch während dem Sie sprechen. Wir werden auch wieder Lüftungen des Saales vornehmen alle Stunden und eine kurze Pause mitten am Vormittag.

Wir kommen nun also zur Kommission 8, der Präsident der Kommission 8 ist François Genoud und der Vizepräsident Herr Lukas Jäger, der Berichtersteller ist Herr Bernard Troillet. Die Kommission 8 befasst sich mit folgenden Themen: es geht um den Staatsrat, die Verwaltung, die Präfekten. Wie bereits kommuniziert wird das Thema Präfekten in einer späteren Zeit behandelt. Nun wir können mit der Lesung beginnen und ich erteile dem Berichtersteller das Wort. Können Sie sich bitte anmelden?

Troillet Bernard, membre de la constituante, PDCVr

Monsieur le président, mesdames, messieurs les membres du Collège présidentiel, chers collègues. J'ai le plaisir de vous faire part des différentes prises de position de la commission thématique 8, en marge des amendements déposés sur le rapport de notre commission et sur les articles qui lui sont associés.

Ainsi en ira-il tout d'abord de l'article 801 composition et organisation.

La commission 8 a débattu des amendements déposés, notamment celui avec le nombre de membres appelés à siéger au sein du Conseil d'État. Pour les raisons évoquées dans nos précédents rapports, nous sommes convaincus que le fait de porter le nombre de magistrats de 5 à 7 se justifie pleinement du fait du très important volume de travail en constante augmentation, qui est dévolu à notre Gouvernement. A l'alourdissement des tâches qui lui sont confiées s'ajoute encore la complexification de celles-ci. Le passage à 7 membres assure donc une plus grande efficience par une meilleure répartition des services entre les départements. Cela a aussi pour but d'éviter la création de départements mammoths. Cette option à laquelle nous sommes très attachés, permettra de garantir une meilleure proximité entre l'exécutif et le terrain. Le coût supplémentaire pour l'Etat est estimé entre 2 millions et 2 millions et demi de francs par année.

En regard du budget annuel global de l'Etat qui fleurte avec les 4 milliards, 3,9 pour être précis, cette dépense paraît presque anodine. Par ailleurs, l'élargissement du nombre de membres du CE, du Conseil d'État pardon, garantit aussi l'élection de véritables personnalités dans le respect des régions. Nous sommes par ailleurs véritablement convaincus que ce mode de faire permettra [...] une représentation plus équitable et plus équilibrée des forces politiques, des régions, des genres et des sensibilités. La commission maintient donc le libellé de l'article 801 dans son intégralité.

S'agissant de l'amendement 801.02 de Monsieur Gerhard Schmid, la commission estime que l'on ne peut pas simplement remplacer les renvois à la loi par un seul renvoi général. Il est important de relever à certains endroits spécifiques les précisions qui doivent être apportées par

la loi, notamment en ce qui concerne le système d'élection ou les compétences comme instance de recours.

En conclusion, nous demandons à l'assemblée de suivre la position de la commission thématique 8 et d'approuver l'article tel que libellé. Partant, les amendements 801.01 et 801.02 sont rejetés.

Danke Herr Kommissionssprecher, das Wort wird von François Lovey verlangt, Sie haben das Wort.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, nous avons traité mardi d'un des piliers de l'organisation de notre politique cantonale à sa pouvoir le législatif. Nous allons traiter ce matin ce deuxième pilier avant de voir le troisième, l'organisation judiciaire, nous allons traiter de l'Exécutif. Le Conseil d'État actuel est composé de 5 personnes, de 5 membres, en réalité il n'y a pas que 5 départements, puisque 2 des départements actuels sont, j'allais dire, bicéphales, les finances et l'énergie, l'économie et la formation. 3 autres départements sont même tricéphales, la santé, affaires sociales et cultures, la sécurité, les institutions et le sport, la mobilité, le territoire et l'environnement.

Mesdames, messieurs les tâches dévolues à notre Exécutif vont augmentant, les responsabilités sont chaque législature un peu plus lourdes. On attend davantage en clarté et en engagement de la part de nos élus. Lors du témoignage rituel qui est fait publiquement après 100 jours d'activité, on constate à quel point les Conseillers d'État nous disent à quel point ils ont été surpris par l'ampleur de la tâche et à quel point celle-ci, si elle est stimulante, est déjà [...]. C'est pourquoi Appel Citoyen soutient la proposition faite par la commission d'une extension de l'actuel Conseil d'État, au passage donc de 5 à 7.

Certains craignent une surcharge financière, le rapporteur l'a dit, nous partageons son analyse. Le coût sur les 4 milliards du budget global de l'Etat peuvent être considérés comme tout à fait asumables s'ils ne sont pas négligeables. Je redis ici qu'il ne s'agit pas, lorsqu'on a 2 conseillers ou conseillères d'État nouveaux, de doubler tous les effectifs des services, puisque les services sont déjà organisés d'une manière propre à chaque département, ceux de l'économie ne sont pas ceux de la formation. Il s'agit, à côté des 2 conseillers ou conseillères d'État d'engager un pool administratif qu'on peut résumer en gros à 2 collaborateurs ou collaboratrices administratifs-ves, conseillers personnels et probablement quelques forces de secrétariat. Donc, le coût en soi reste raisonnable et l'enjeu mérite cet investissement.

Nous pensons effectivement légitime que le passage à 7 soit fondé sur une vision un peu plus ouverte du canton. Il nous paraît pour beaucoup plus aisé de garantir autour du point suivant que nous allons traiter tout à l'heure de la proportionnelle, il nous paraît, à travers 7, plus fiable et plus facile d'organiser une juste distribution des représentations masculines ou féminines, des représentations des 2 parties linguistiques, des différents partis que sur le système qui nous paraît relativement fermé qu'est celui que nous connaissons actuellement. Pour les raisons évoquées et que je ne rappellerai pas dans le détail puisque le rapporteur a été clair, Appel Citoyen soutient sans réserve le passage à 7 membres pour le Conseil d'État. Merci.

Danke Herr Lovey, also wir sind jetzt in der Behandlung der Artikel, ben 800 gibt es ja keine Abänderung, und wir sind jetzt beim Artikel 801 zudem sich Herr Lovey bereits geäußert hat, ich erteile nun das Wort an Frau Adeline Crettenand.

Crettenand Adeline, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, chères et chers collègues, la composition et l'organisation du Conseil d'État est un point crucial. Lors de la lecture de principes, nous avons opté en plénum pour 7 membres. La question derrière 5 ou 7 membres serait, semblerait-il : est-ce que nous voulons plus de représentation politique des régions et des hommes et des femmes ? Mais le

point fondamental de cette discussion n'est pas la représentation, mais la répartition des départements pour une charge de travail équitable, également moindre entre les Conseillers d'État. Il convient d'éviter les départements mammoths. Notre Exécutif doit connaître ces dossiers, doit gérer ses services. Il ne faut pas que les chefs de département ou de service mènent le bal. Il faut que nos élus à l'Exécutif cantonal gouvernent et gouvernent bien, avec notamment une bonne connaissance des dossiers, de leurs départements. La répartition entre 7 membres, 7 personnes des différents départements permettra donc un travail plus efficient. En ce qui concerne les coûts supplémentaires, ne devrait-on pas en tenir compte ?

La démocratie ne devrait pas être une question d'argent mais d'efficience. Le coût supplémentaire de 2 conseillers d'État et de son staff entourant ceux-ci serait de 2,5 millions de francs par année, soit environ 0,06% du budget annuel de l'État du Valais, qui pour 2022 est de plus de 4 milliards de francs. Ce qui est très peu et tout à fait assumable.

Comme vous l'avez sans doute compris, le groupe VLR soutient en majorité un Conseil d'État à 7 membres. Merci pour votre attention.

Danke Frau Crettenand, ich erteile das Wort an Frau Sabine Fournier.

Fournier Sabine, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Monsieur le président, chères et chers collègues, quel visage souhaitons-nous pour notre Gouvernement de demain ? La commission 8 propose un Conseil d'État composé de 7 élus. Pourquoi vouloir passer de 5 à 7 conseillers et conseillères d'Etat ?

Entschuldigung, es fehlt die Übersetzung...

Actuellement, les conseillers d'État sont des professionnels à la politique qui dirigent des départements très, voire trop grands, touchant des thématiques extrêmement diverses. Comment un seul homme, puisqu'il n'y a plus d'élus depuis mars dernier, peut assumer une telle charge de travail sans sacrifier pour cela sa vie familiale ? La proposition de passer de 5 à 7 Conseillères ou Conseillers d'État permettra de revaloriser cette fonction. En effet, avec 2 personnes, de plus, les responsabilités et la charge de travail seront mieux réparties entre toutes et tous. Les départements seront moins grands, offrant la possibilité aux élus de développer des compétences plus spécialisées et donc d'être plus efficaces dans leur domaine et de mieux maîtriser les dossiers. Cette nouvelle organisation permettra également à des personnes compétentes, homme ou femme, ne souhaitant pas sacrifier leur vie privée pour le bien commun, et qui ne sont pas déjà engagés de longue date dans des partis politiques, de se mettre à disposition de la collectivité et d'entrer à l'Exécutif cantonal. 7 personnes au Conseil d'État, c'est également une plus grande chance pour les minorités, que ce soient les femmes, les régions ou les partis politiques d'être représentés à Sion et de porter les intérêts et problématiques du Valais jusqu'à Berne. Ce meilleur équilibre des genres et des sensibilités permettra à chaque citoyenne et citoyen de se sentir mieux représenté.

La commission 8 propose un changement important de la fonction de Conseillère ou Conseiller d'État en passant de 5 à 7 membres. Un changement qui semble plus représentatif, plus en phase avec la société et avec les aspirations de la majorité des citoyennes et citoyens. Autour de nous, les cantons de Vaud, de Genève, de Fribourg et de Berne ont des gouvernements composés de 7 personnes.

Je ne veux pas revenir ici sur l'argument des coûts qui a déjà été évoqué par mes préopinants. Par contre, en 2012, le rapport R21 proposait déjà de passer de 5 à 7 Conseillers d'État, car je cite : l'augmentation du nombre des membres de l'Exécutif aboutirait à une représentation quantitativement plus juste des forces politiques et régionales. Très concrètement, une augmentation du nombre à 7 Conseillers d'État permettrait au Haut-Valais de maintenir 2 sièges au Gouvernement, solution proche de la proportionnalité de sa population, fin de citation. Le rapport R21 précise encore qu'en cas de Gouvernement à 7 membres, chacun aurait également plus de temps pour s'investir dans les conférences intercantionales et les dossiers

fédéraux touchant le canton. Plus récemment, lors de la consultation populaire, la question du nombre de Conseillers d'État liée à celle du mode d'élection a été posée. Une majorité de la population et des acteurs institutionnels est favorable à un Gouvernement composé de 7 membres.

Même si nous avons été élus pour écrire une nouvelle Constitution, nous devons être à l'écoute de la population dès maintenant et ne pas attendre le vote final sur l'entier du texte pour prendre en compte l'avis des citoyennes et citoyens. Pour toutes ces raisons, le groupe Vert et Citoyens vous propose de soutenir la proposition de la commission 8 et de rejeter l'amendement 801.01. Merci pour votre attention.

Danke Frau Fournier, ich erteile das Wort an Frau Rahel Zimmermann.

Zimmermann Rahel, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Guten Morgen geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich spreche im Namen der Fraktion Zukunft Wallis. In Artikel 801 wird die Zusammensetzung des Staatsrates und damit die Anzahl Mitglieder in diesem Gremium festgelegt. Manche von Ihnen mag es überraschen, aber unsere Fraktion lehnt die geplante Vergrösserung des Staatsrates ab. Wir haben einen Abänderungsantrag eingereicht, um die Anzahl der Mitglieder des Staatsrates bei 5 zu belassen. Wir haben dieses Thema in unserer Fraktion intensiv diskutiert und die Vor- und Nachteile abgewogen. Natürlich verstehen wir die Argumente, die die Befürworter*innen eines grösseren Staatsrates heute hier ins Feld führen. Auch unsere Fraktion möchte die Repräsentation im Staatsrat verbessern. Auch wir wünschen uns, dass politische Parteien, Geschlechter und Regionen im Staatsrat ausgewogen vertreten sind. Aber unserer Ansicht nach sollten wir dazu beim Wahlsystem ansetzen und den Staatsratsproporz einführen. Für unsere Fraktion überwiegen die Nachteile einer Vergrösserung des Staatsrates und dabei haben wir vor allem die Walliser Bevölkerung im Blick. Denken wir an die Kosten. Diese werden sicher deutlich höher sein als die jetzt immer wieder erwähnten und auch von der Kommission erwähnten 2 Millionen pro Jahr. Die Steuergelder, die wir für 2 zusätzliche Staatsräte*innen und ihre Entourage ausgeben, bringen der Walliser Bevölkerung kaum einen Mehrwert. Warum nutzen wir diese Gelder nicht, um die konkrete Lebenssituation der Walliserinnen und Walliser zu vergrössern, statt den Staatsapparat zu vergrössern. Der Preis für diese bessere Repräsentation im Staatsrat ist für uns zu hoch. Wir sind sicher, dass auch die Walliser Bevölkerung dies so sieht. Sie wird die Vergrösserung des Staatsrates nicht goutieren und mit Unverständnis reagieren. Daher bitten wir Sie, unserem Abänderungsantrag zu folgen. Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Danke Frau Zimmermann, ich erteile das Wort an Herrn Flavio Schmid.

Schmid Flavio, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Geschätzter Präsident, werte Kolleginnen Kollegen, die CSPO spricht sich für die Aufstockung des Regierungskollegiums aus. Wir sind überzeugt, dass 7 Staatsräte die parteipolitische Landschaft im Kanton besser abbildet. Wie bei der Diskussion um die Anzahl Grossräte braucht es ein gutes und feines Gespür für die Vielfalt unseres Kantons. Wir sind der Auffassung, dass bei 7 Staatsrätinnen und Staatsräte das Walliservolk sich besser und stärker vertreten fühlt. Ebenso sind wir überzeugt, dass mit der Erweiterung der Regierung die Repräsentation der Frauen gestärkt wird. Auch hilft diese Anpassungen bei der Frage nach der ausgewogenen Vertretung der Regionen mit seinen sprachlichen und regionalen Besonderheiten. Ein weiterer Gedanke ist, dass die Departemente heute teilweise zu gross, respektive zu mächtig und dadurch nicht seriös regierbar sind. Wichtig erscheint uns in eben diesem Zusammenhang die Forderung, dass eine Ausweitung auf 7 Staatsrätinnen und Staatsräte nicht einhergehen soll mit einem Ausbau des Verwaltungsapparates. Es ist erstaunlich, dass die Zukunft Wallis sich hier als Wirtschaftspartei entpuppt. Die heute bestehenden Departemente sollen demzufolge gleichmässig und sinnvoll auf die neu 7 Ratsmitglieder verteilt werden. Besten Dank.

Danke Herr Schmid, ich erteile das Wort an Herrn Yann Roduit.

Roduit Yann, membre de la constituante, PDCVr

Mesdames, messieurs les membres du Collège présidentiel, chers collègues et collègues constituantes et constituants, au nom du groupe démocrate-chrétien, permettez-moi d'intervenir en relation avec l'article 801 relatif à l'élection des membres du Conseil d'État. La proposition de la commission de porter leur nombre à 7 conformément à la décision prise par le plenum en automne 2020 nous semble appropriée. Le renforcement de l'Exécutif cantonal comporte quelques avantages, cela été dit, avec un canton aux enjeux croissants, avec les défis de démographie, de territoire, d'environnement, et de vivre ensemble. Il offre en outre l'opportunité vraisemblable d'une présence de l'ensemble des forces politiques représentatives ainsi que des régions et des genres. Le groupe démocrate-chrétien soutient cet article 801, mais attend, il attend que l'augmentation des ressources dédiées au gouvernement nouveau se fasse avec des conséquences financières mesurées. Merci pour votre attention.

Danke Herr Roduit, ich erteile das Wort an Herrn Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, es scheint, dass nur noch die drei Oberwalliser Fraktionen Zukunft Wallis, CVPO und SVPO für 5 Staatsräte sind. Das verwundert, denn es wären nicht einfach 2 Staatsräte mehr. 7 Staatsräte hätten einen Ausbau des Staatsapparates zur Folge, der Koordinationsaufwand zwischen den Departementen wäre schwieriger. Man hätte dann eben neu statt 5 7 Departemente und da finde ich die Aussage, das kostet ja nur ein paar Millionen mehr, doch verwunderlich. Es ist klar, die Besoldung dieser beiden weiteren Staatsräte würden über 600'000 Franken kosten. Jeder Staatsrat hat 8 persönliche Mitarbeiter, auch dies würde kosten und aus diesem Grund ist uns für uns klar, eine solche Aufstockung würde mehrere Millionen kosten und da fragen wir uns einfach, wollen wir uns das leisten, können wir uns das leisten. Denn auch das Argument, das wurde jetzt mehrfach angetönt, eine Erhöhung auf 7 Staatsräte, das sei ein Allheilmittel für eine bessere Geschlechtervertretung. Der Kanton Uri hat 7 Staatsräte und 0 Frauen, die Kantone Schwyz, Appenzell Innerrhoden, Freiburg und Zug auch die haben 7 Staatsräte und nur eine Frau. Dagegen die bürgerlichen Kantone Thurgau und Solothurn haben beide 5 Staatsräte und beide Kantone haben eine Frauenmehrheit, beide Kantone haben 3 von 5 Frauen in der Regierung. Es ist für uns klar, die Erhöhung der Staatsräte ist kein Allheilmittel für eine bessere Geschlechtervertretung, die Geschlechtervertretung, die ist abhängig von der regionalpolitischen oder parteipolitischen Konstellation und nicht abhängig davon, ob es 5 oder 7 Staatsräte gibt. Warum ist die SVP Oberwallis überzeugt, dass 5 Staatsräte der beste Weg für unseren Kanton wäre. Es ist der Status Quo, dieser hat sich bewährt. Es sind alle politischen Kräfte gegenwärtig angemessen vertreten, es sind alle Regionen aber auch die beiden Sprachgemeinschaften angemessen vertreten und vor allem und das scheint mir doch der wichtigste Punkt, unser Kanton der hat fähige, gewissenhafte und kompetente Staatsräte, die durchaus in der Lage sind, die Arbeit im Interesse der Walliser Bevölkerung auch zu fünft zu erledigen. Aus den genannten Gründen bitte Sie im Namen der SVP Oberwallis auf diesen teuren und unnötigen Ausbau des Staatsapparates zu verzichten. Besten Dank.

Danke Herr Amacker, das Wort hat Herr Lukas Kalbermatten.

Kalbermatten Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Sehr geehrter Herr Präsident, werte Mitglieder des Verfassungsrates, grundsätzlich sind wir für einen schlanken Staat, was auch 5 Staatsräte mit sich bringt. Wir sind uns bewusst, dass wir hier in einem speziellen Spannungsfeld sind, denken wir an die kantonale Kohäsion, die bessere Integration der kleinen Parteien usw. Also was gewichten wir höher? Die von den

Befürwortern angebrachten Argumente, dass es hier kaum zu Mehrkosten kommt, können wir nicht nachvollziehen. Jeder Staatsrat will einen Staat haben, seine Infrastruktur usw. Das wird zu Mehrkosten führen, die ins Gewicht fallen. Haben Sie sich überhaupt schon mal überlegt, was wir hier im Verfassungsrat dem Kanton Wallis für neue Kosten aufbürden? Hier ein Gericht mehr, da eine Aufgabe mehr, hier ein Staatsrat mehr usw. Wir wollen 7 Staatsräte, damit sich die parteipolitisch besser verteilen können, aber mit einer schwachen Gebietsgarantie und wir wollen 7 Staatsräte aber keine Kopfwahl, die es den Menschen in den Regionen eher zulassen würde, einem parteifremden eine Stimme zu geben, einfach weil er aus seiner Region ist. Das Ganze bringt eine weitere Zentralisierung. Wenn wir mit amtierenden Staatsräten reden, wenn wir sehen, dass vor kurzem Staatsräte noch problemlos Ständerat waren, sind wir der Meinung, dass 5 Staatsräte genügen, der Rest ist Organisation. Also bleiben wir bei 5 Staatsräten und der Regelung ein Sitz für das Ober-, Mittel und Unterwallis. Ich bitte Sie, x-Mal haben wir das jetzt hier schon gehört, der Kanton Genf, der Kanton Waadt hat. Genf und Lausanne haben alleine mehr Einwohner als das ganze Wallis. Bleiben wir bei dem was wir hier haben, schauen wir, was in unseren Tälern, unseren Städten passiert.

Und noch zu den Kosten. Wir hören, es sind nur 2 Millionen von 4 Milliarden. Haben Sie eine Haushaltskasse? Wie viel % davon sind schon fest verplant? Wenn Sie eine neue ständige Ausgabe mit Ihrer Frau, mit Ihrem Mann planen, sagen Sie sich dann, das ist ja nur soviel vom ganzen Einkommen oder sagen Sie sich, das ist so viel von dem, was uns Ende Monat im Moment bleibt. Genau gleich ist das beim Kanton. Beim Kanton sind 85-90% des Budgets jedes Jahr fest verplant, da gibt es nichts zu schrauben und nun sind 2 Millionen hier, 2 Millionen da plötzlich in einem anderen Licht zu sehen. Seien wir da hier realistisch. Besten Dank.

Danke Herr Kalbermatten, ich erteile das Wort an Herrn Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, mesdames et messieurs, je lis les propos d'un Chancelier d'Etat, je ne dis pas lequel, ça ne peut être qu'un Haut-valaisan, puisque les Chanceliers d'Etat Heinrich von Roten, Philippe Möri sont obligatoirement Haut-Valaisans. Le nombre de Conseillers d'Etat à 7 personnes rend plus difficile les séances hebdomadaires, environ 200 décisions chaque semaine, pratiquement toujours à l'unanimité. Le fonctionnement de l'Etat avec 7 départements à 7 services sera rendu encore plus difficile au vu des difficultés de coordination que nous avons déjà maintenant avec 5 départements. Je lis cela pour éclairer le débat et pour vous dire qu'après mûre réflexion, j'opte pour un Conseil d'Etat à 7 membres.

Le rapporteur, ancien président de Fully, l'a justement dit : le coût est un élément secondaire. L'on veut avant tout de bonnes institutions et un Conseil d'Etat qui marche bien. Avec 7, je suis un peu surpris de certains arguments, notamment de mon voisin de gauche, qui est un homme de droite comme vous le savez, qui lui veut rester à 5. Si on veut, on va revenir de nouveau avec le problème de capillarité ou de vascularisation, si l'on veut quand même que le canton dans son ensemble, Haut, Centre et Bas, soient bien représentés au Conseil d'Etat, il faut que l'on passe à 7. Je peux vous dire que pour moi c'est une évolution, à l'époque de ma députation j'étais pour 5, et puis, j'ai passé à 7 justement pour donner le maximum d'emprise, de l'Exécutif sur la population et le maximum de relais à la population à l'endroit de l'Exécutif.

Élection majoritaire ou élection proportionnelle, également ça mûrissait progressivement et j'étais séduit par l'idée de la proportionnelle en pensant que c'était plus démocratique, plus facile d'accéder au Gouvernement. Et après mûre réflexion, je suis revenu à la conviction que le système majoritaire, n'est peut-être pas le meilleur, mais en tout cas le moins mauvais. Pour un Gouvernement, on choisit des personnes et non pas un parti. Et si l'on soit des personnes, le système qui s'applique est donc le système majoritaire.

Tout ça pour vous dire que le groupe Perruchoud [...] est pour 7 et est pour la majoritaire.

Danke Herr Perruchoud, ich erteile das Wort an Herrn Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Ja, geschätzter Herr Präsident, meine werten Damen und Herren Kolleginnen und Kollegen, mit meinem Antrag wollte ich eigentlich eine allgemeine Debatte auslösen, nicht nur bezogen auf dieses Kapitel 8 oder die Kommission 8, sondern eigentlich auf alle Hinweise in unserer neuen Verfassung auf ein zukünftiges Gesetz. Ich habe mir die Mühe genommen unseren Entwurf anzuschauen und immerhin ist es unseren 10 Kommission gelungen, von diesen 206 Artikeln die wir Moment haben in 52 Artikeln auf das Gesetz zu verweisen, in manchen Artikeln sogar zweimal. Ich weiss aber auch aufgrund einer Diskussion mit einem ehemaligen Vizedirektor des Bundesamtes für Justiz, der bei solchen Sachen sehr profunde Kenntnisse hat, er hat mir eine ähnliche Antwort gegeben, wie ich sie zu Beginn gehört habe. Das heisst, es braucht Hinweise auf ein Gesetz, aber nicht bei jedem mehr oder weniger nicht ausgereiften Artikel. In diesem Sinne habe ich eine gewisse Hoffnung auf das Expertenteam und ich werde dann gerne schauen, was herauskommt. Ist es zwingend nötig, eben diese 52 Verweise zu haben? Damit die Sache schneller und einfacher läuft, habe ich mich konzentriert auf diese Aussage, man könnte das bei anderen Kommissionen auch machen und ich ziehe meinen Antrag zu diesem Punkt zurück.

Danke Herr Schmid. Sie haben also Ihren Antrag zu Abs. 3 zurückgezogen. Das Wort wird weiter nicht verlangt und so erteile ich das Wort an den Kommissionspräsidenten Herrn François Genoud.

Genoud François, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, en commençant par vous remercier naturellement de votre travail et d'avoir abordé ces thèmes de la commission 8 avec objectivité et sensibilité, je me permets juste de relever qu'à vos yeux peut-être, il vous semble que ces thèmes de la CT8 ont été faciles, alors que ce ne fut tout de même pas le cas. On voit bien, à entendre déjà les premiers débats sur la composition du Gouvernement qu'il s'agit d'un point assez crucial de la future constitution. Enfin, je relève avec plaisir à ce titre-là que la commission a fait, je crois, un bon travail, un travail concis qui nous a permis de vous présenter un rapport avec seulement 16 articles sur ces 3 questions incluses dans notre thème, dont 6 ne génèrent aucun amendement. Et qu'en plus, il n'y a pas eu au sein de la commission de dépôt de rapport de minorité. C'est ce côté-là qui est un petit peu facile pour nous aujourd'hui parce que j'ose espérer que nous aurons tôt fait de nous entendre et de traiter ces questions dans un temps qui sera agréable.

Mesdames et messieurs, l'alourdissement et la complexité des tâches du Gouvernement, le rapporteur de la commission y a fait allusion tout à l'heure, c'est une des raisons de notre souhait de voir passer le Conseil d'État de 5 à 7 membres, mais il y en a d'autres. L'organisation même des départements doit être revue. Une meilleure répartition des services, en particulier dans les domaines techniques en pleine évolution, est plus que souhaitable.

Ce n'est pas le lieu ici d'émettre des critiques sur l'action gouvernementale actuelle. Nous avons à penser pour le futur et à adopter des dispositions constitutionnelles permettant une gouvernance à la fois stable mais capable de s'adapter rapidement. Capable aussi d'éviter des conflits quasiment ouverts sur la place publique, parce que des services, certes proches, mais différents dans leurs compétences, sont entassés sous le même toit. L'autorité politique a de la peine à y mettre de l'ordre et perd son temps à faire de l'arbitrage, souvent sans succès.

Nous voulons un Gouvernement qui gouverne, qui pourra à l'avenir mieux s'impliquer dans les dossiers et donc mieux répondre directement et par lui-même aux questions du Parlement, du peuple et de la presse. Je reprendrai volontiers les quelques questions issues de l'intervention de Madame Rahel Zimmermann pour Zukunft Oberwallis ainsi que de Monsieur Romano Amacker. Le prix a-t-il été dit ? Le prix que coûtera cette augmentation du Conseil d'État

devrait plutôt être mis au profit de la population. Mais une meilleure gouvernance, mesdames et messieurs, est justement au profit de la population, la coordination sera facilitée, les arbitrages n'auront peut-être plus lieu d'être et, pour toutes ces raisons, je vous demande, au nom de la commission 8 et pour un Valais du 21^e siècle méritant un Conseil d'État efficace, de soutenir les dispositions proposées par la commission à l'article 801 et de refuser les amendements 801.01 et 801.02. Quant à la remarque de Monsieur Gerhard Schmid, elle a de l'intérêt, il faut y prêter attention, mais je suppose, puisque de toute façon elle est très générale sur les renvois à la loi, que cela pourra être un très bon travail de toutes les commissions dans la deuxième lecture que nous préparerons l'année prochaine, merci.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Danke Herr Genoud, es gibt keine weiteren Wortmeldungen, wir kommen zur ersten Abstimmung Art. 801 Abs. 1. Die Kommission schlägt 7 Mitglieder für den Staatsrat vor, sie erhalten die grüne Taste, der Abänderungsantrag der Zukunft Wallis CVPO und SVPO welche bei 5 Mitgliedern verbleiben möchten, erhalten die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 81 Ja zu 37 Nein haben Sie die Kommission unterstützt, es gab keine Enthaltungen.

Wir kommen jetzt zu Art. 802. Ich erteile das Wort zuerst an Herrn Florian Evequoz.

Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Monsieur le président, chères et chers collègues, bonjour à tout le monde, j'aimerais déposer une motion d'ordre demandant une modification du plan de vote pour l'article 802.

En effet, le plan de vote actuel ne prévoit pas de vote explicite qui oppose le système majoritaire au système proportionnel dans l'élection au Conseil d'État. Au lieu de cela, on oppose le système proportionnel à l'amendement Evéquoz 802.5 qui n'est qu'un complément à la proposition de la commission qui demande le système majoritaire. Par conséquent, je voudrais, avec cette motion d'ordre, que le vote 3 soit supprimé, qu'on oppose directement le système de vote majoritaire au système proportionnel, donc 802.4 contre commission, puis, si c'est la version de la commission qui gagne, donc le système majoritaire, alors que l'on vote sur l'amendement 802.5 Evéquoz, oui ou non. Cet amendement est un complément à la version de la commission et on pourrait voter, si c'est la version de la commission qui gagne, un oui/non à l'amendement Evéquoz. Si la version de la commission perd y aurait pas de vote sur l'amendement Evéquoz puisque cet amendement n'est compatible qu'avec une version de la commission et si la commission perd, y a pas de sens de voter sur cet amendement.

Je pense que c'est dans l'intérêt de la transparence de nos débats d'avoir un vote clair qui oppose majoritaire contre proportionnelle et qu'on puisse avoir ce vote-là dans de bonnes conditions. Je vous invite à accepter cette modification du plan de vote, merci beaucoup.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Danke Herr Evequoz. Es handelt sich also um eine Ordnungsmotion, dass das Abstimmungsprogramm der Abstimmung 3 und 4 ändern möchte. Ich eröffne die Diskussion, möchte sich jemand zu dieser Motion äussern? Dies scheint nicht der Fall zu sein. Herr Kommissionspräsident wünschen Sie das Wort? Er wünscht das Wort auch nicht. Also können wir zu Abstimmung treten. Also, wer den Antrag auf der Abstimmungsliste unterstützt drückt die grüne Taste, wer die Ordnungsmotion von Herrn Evequoz unterstützt... Ah entschuldigen Sie, wir haben nur eine Ja und Nein Abstimmung, wer für die Ordnungsmotion von Herrn Evequoz ist, drückt die grüne Taste, wer dagegen ist, drückt die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 79 Ja, 33 Nein, 6 Enthaltungen haben Sie der Motion von Herrn Evequoz zugestimmt und wir werden die Abstimmungstafel entsprechend abändern.

Wir kommen nun zur Behandlung von Art. 802, ich erteile das Wort an den Berichterstatter, wünschen Sie das Wort?

Troillet Bernard, membre de la constituante, PDCVr

Article 802 élections, la commission 8 a examiné les amendements déposés, principalement dirigés contre les alinéas 2 et 3, qui traitent du système électoral majoritaire ou proportionnel, ainsi que la disposition qui traite de la garantie de siège à chacune des régions constituées, Haut, Centre et Bas-Valais.

Pour la majorité de la commission, il ne fait aucun doute que le système majoritaire est le plus en adéquation avec une gouvernance efficace privilégiant d'abord des personnalités et non pas des partis, comme le promet dans un premier temps le système proportionnel.

Comme cela a été dit dans nos divers rapports et lors de l'entrée en matière, le système majoritaire est en vigueur dans 25 cantons. Par ailleurs, de la consultation populaire et institutionnelle, menée par la constituante en début d'année, il est assez clairement ressorti que le système majoritaire obtient très largement les faveurs des sondés. Nous tenons aussi à préciser que la commission tient absolument à la garantie de siège dévolu à chaque région constitutionnelle, comprenez 3x1. Tout en offrant à chaque région constitutionnelle au minimum un siège, cette formule souple confère à l'électorat un plus grand choix de candidats de quelque région qu'il ou elle soit issu-e. C'est la raison pour laquelle la commission rejette les propositions alternatives quant à d'autres systèmes de garantie de siège, à savoir 2 sièges pour chaque région, 2 sièges pour le Haut-Valais et 2 sièges pour le Valais romand ou encore 2 sièges pour le Haut-Valais, 1 pour le Valais central et 1 pour le Valais romand, le Bas-Valais pardon. Ces 2 dernières variantes nous semblent peu pertinentes, voire surtout inéquitables. Il est à relever que le principe de la garantie de siège à laquelle nous sommes fortement attachés ne peut-être assuré à satisfaction dans un système proportionnel. Ce fait est assez clairement ressorti de l'avis exprimé par le professeur Nicolier, auquel il est fait référence dans le rapport de la commission et dans l'exposé de l'entrée en matière. Le système proportionnel, défendu dans l'amendement 802.04, privilégie par trop les partis et les régions fortement peuplées, au détriment des autres.

Pour les motifs que je viens d'évoquer, ainsi que ceux qui ressortent du rapport de la commission, nous demandons de rejeter l'amendement 802.04.

S'agissant de l'amendement 802.05, et quand bien même il ressort d'une volonté de compromis exprimée par ses auteurs, mêlant à la fois le système majoritaire, avec la possibilité de le modifier en système proportionnel si 5'000 personnes en font la demande, la commission 8 n'a pas retenu cette proposition, l'estimant compliquée et surtout peu réaliste et peu stabilisante.

Pour le surplus, la commission confirme sa volonté d'adopter le principe du bulletin de vote unique et rejette donc l'amendement 802.03. Il en va de même pour l'amendement 802.06 et il n'est pas nécessaire de préciser que l'élection se fait dans une seule circonscription.

Danke Herr Berichterstatter, ich erteile das Wort an Herrn Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, eins vorweg: die SVP Oberwallis begrüsst den Parteienproporz im Staatsrat, weil wir klar der Ansicht sind, dass alle politischen Kräfte angemessen vertreten sein sollen. Kommen wir zu den garantierten Staatsräten. Mit der alten Kantonsverfassung haben das Ober- Mittel- und Unterwallis jeweils einen garantierten Staatsrat oder anders gesagt aus Oberwallisersicht, wir haben einen von 5 garantiert, wir haben garantiert 20%. Soeben haben Sie beschlossen, den Staatsrat auf 7 Personen zu erhöhen. Die Kommission will aber weiterhin bloss eine Garantie von 1 1 1 vorsehen. Für das Oberwallis würde das neu heissen, nur noch garantiert einen von 7 oder anders gesagt, nur noch garantiert 14%. Damit bewegt sich der Verfassungsrat in einem heiklen Bereich. Das ist keine subtile Drohung wie uns manche Journalisten unterstellen. Nein, das Oberwallis würde durch diese Änderung an Einfluss verlieren. Es ist eine Verschlechterung. Denken Sie wirklich, dass die Oberwalliserinnen und Oberwalliser einer Verfassung zustimmen werden, welche ihren

Einfluss schmälert, welche unsere Situation als Minderheit in diesem Kanton verschlechtert? Die SVP Oberwallis ist sich dieser Problematik bewusst und hat aus diesem Grund zwei Abänderungsanträge eingereicht. Im ersten Abänderungsantrag 802.07 schlagen wir Ihnen ein 2 2 2 vor, also dass das Ober-, Mittel- und Unterwallis jeweils 2 garantierte Staatsräte erhalten. Damit berücksichtigen wir als Verfassungsrat die sprach- und regionalpolitischen Interessen. Keine Region wird privilegiert. Nein, jeder, Ober-, Mittel- und Unterwallis erhalten 2 Staatsräte. Dies wäre auch für die Regionen Monthey und Martinach ein massiver Gewinn, weil sie ja bislang bloss mit einem Staatsrat in der Exekutive repräsentiert sind und es wäre auch ein wichtiges Signal ans Oberwallis, weil man dann eben neu garantiert 28,5% in der Regierung hätte. Es wäre also eine Verbesserung und die neue Verfassung würde an Mehrheitsfähigkeit gewinnen. Im zweiten Abänderungsantrag 802.10 berücksichtigen wir eine mögliche Kritik, dass ja dann 6 von 7 quasi garantierte Staatsräte wären. Daher schlage wir Ihnen in unserem zweiten Abänderungsantrag vor, dass die beiden Sprachregionen beide jeweils zwei garantierte Staatsräte erhalten. Damit bekräftigen wir unseren Anspruch oder unseren Willen, dass wir ein zweisprachiger Kanton sind und eben diese kantonale Kohäsion auch in der Regierung repräsentiert sein sollen. Beide Sprachregionen und damit auch die kulturelle sprachliche Minderheit wären auch in Zukunft so angemessen vertreten.

Zusammenfassend: ich bitte Sie, seien Sie sich der Tragweite dieser Abstimmung 802 bewusst. Wenn das Oberwallis nur einen von 7 Staatsräten garantiert erhält, riskieren Sie die Mehrheitsfähigkeit dieses Projektes. Es liegen unsererseits zwei Vorschläge vor, wir bringen uns da konstruktiv ein. Sie haben die Wahl.

Danke Herr Amacker, ich erteile das Wort an Herrn Vincent Boand.

Boand Vincent, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, chers collègues, le groupe UDC au sujet d'élections du Conseil d'État se prononce en faveur d'élections au système proportionnel. Nous souhaitons une meilleure représentation de l'électorat, un reflet des opinions politiques des citoyens valaisans. Nous souhaitons un Collège gouvernemental pluriel laissant place aux partis minoritaires, sa cohésion, nous en sommes convaincus, n'en sera pas menacée.

La collégialité est une question de profil des élus, non de leurs appartenance politique, appartenance qui favorise davantage l'entre-soi que la collaboration.

De même, l'idée que favoriser les partis aboutirait à faire disparaître les personnalités nous semble à nuancer. Les candidats auront les qualités et les compétences nécessaires pour se lancer dans la course, que ce soit au système majoritaire ou proportionnel. L'importance du poste assurant l'émulation au sein des formations politiques, la visibilité de la fonction assurant la nécessité que les compétences soient [...].

Concernant la répartition par région, comme nous avons indiqué lors de l'entrée en matière, notre groupe est divisé sur la question entre représentation des régions et expression populaire. Ainsi, nous n'annonçons pas de position sur les amendements concernant l'alinéa 3. Merci pour votre attention.

Danke Herr Boand, ich erteile das Wort an Herrn Flavio Schmid.

Schmid Flavio, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Geschätzter Präsident, werte Ratskolleginnen und Kollegen, die vergangenen Staatsratswahlen haben verdeutlicht, dass sich die Parteienlandschaft im Wallis verändert. Die Zusammensetzung des Staatsrates hat sich diesem Wandel nicht entziehen können. Das grosse Schreckgespenst der 3 C Staatsratssitze, welche gemäss German Eyer oder auch Fabian Zurbruggen durch das Majorzsystem unter Artenschutz gestellt wird, sollte in dieser Debatte nun nicht mehr von Relevanz sein. Alle gegen die C-Familie hiess das Motto der Ratslinken, der Ratsrechten und der VLR in Bezug auf das Majorzwahlverfahren.

Die Realität, respektive die Ausgangslage, ist nun eine andere und wir von der CSPO hoffen nun, dass die sachlichen Argumente in dieser Diskussion wieder Platz finden. Denn das Amt eine Staatsrätin oder eines Staatsrates ist eng verbunden mit deren und dessen Persönlichkeit und gilt als eine Kopfwahl.

Das die Majorzwahl für ein Exekutivamt sinnvoll ist, zeigt das eine überwiegende Mehrheit der Kantonsräte in der Schweiz mittels dem Majorzwahlverfahren vom Volk gewählt werden. Bereits mit 5 Staatsräten nach dem Majorz ist die parteipolitische Vielfalt im Staatrat gewährleistet. Bei einer Majorzwahl hält man sich zudem die Möglichkeit offen, einen oder 2 Sitze aus den stimmberechtigten Region Brig und Visp, Siders und Sitten, und Martinach und Monthey zu wählen. Wichtig ist aus Sicht der CSPO zudem, das kleine aber feine Detail des Wahlzettels, welches je nach Abstimmung eine hohe Bedeutung gewinnt, und wird deshalb vorschlagen, dass dies auf Gesetzesebene zu regeln ist. Besten Dank. Danke Herr Schmid. Ich erteile das Wort an Herrn Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chères et chers collègues, concernant le mode d'élection au Conseil d'État, nous avons déjà dit, lors de l'entrée en matière, le soutien inconditionnel du groupe Parti socialiste Gauche citoyenne à la proportionnelle, seule à même de permettre une juste représentation des minorités, des différentes tendances partisans et favorisant peut-être, probablement, l'accession des femmes au Gouvernement, ceci à condition bien sûr d'ouvrir les listes. Nous souhaitons encore évoquer le risque hypothétique de la mise en péril de la représentation régionale, fortement soulignée par monsieur le rapporteur.

En comparant avec l'élection au Conseil National, élection proportionnelle à 7 sièges, puis 8 dès 2015, on voit que les 3 régions Haut, Centre et Bas, ont été représentées à chaque période depuis 1943, sauf 2 années durant la législature 63-67, où le Bas a été temporairement absent.

La représentation régionale se fait donc naturellement mais elle ne peut-être totalement garantie. Une solution proposée existe et pourrait figurer dans la loi. Si la simple application de la proportionnelle devait priver une région de siège au Gouvernement, alors serait élue la personne domiciliée dans la région ayant obtenu le score cantonal le plus élevé. Les autres sièges seraient attribuées selon le système proportionnel normal, en intégrant dans le calcul le siège déjà pourvu. Cette proportionnelle avec garantie régionale protégerait la minorité du Haut tout en assurant une représentation minimale du Centre et du Bas. On aura alors à la fois et simplement la proportionnalité et le respect des régions. Je vous remercie.

Danke Herr Schertenleib, ich erteile das Wort au Frau Adeline Crettenand.

Crettenand Adeline, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, chères et chers collègues, 2 questions nous sont posées ici, le système d'élection et la garantie de siège pour le Conseil d'État. Le système actuel, majoritaire, sans bulletin de vote unique, ne semble attirer guère plus que le Haut-Valais. Le bulletin de vote unique signifie simplement que tous les noms des candidats à l'élection seront inscrits sur une même feuille. Si on se fie aux autres cantons pratiquant déjà ce principe, les personnes sont regroupées en fonction de leur parti. Entre le système majoritaire par un bulletin de vote unique et le système proportionnel, quel est le système le plus optimal ? C'est la question qu'on se pose ici, [...]. Tout d'abord, une proposition de notre collègue Monsieur Evéquoze voulant arranger tout le monde ou faire adhérer tout le monde ne fait que déguiser un système proportionnel avec des mécanismes spéciaux, ressemblant à une pétition il me semble. Simplement ayons des propositions claires pour une constitution claire. Le système proportionnel constitue, pour la

majorité de notre groupe le système d'élection optimal. Avec ce système, justement on peut avoir une meilleure représentation des partis, des hommes, des femmes et des régions.

A ces fins, le groupe a déposé un amendement, le 802.04.

En ce qui concerne la garantie de siège par ancienne région constitutionnelle, c'est nécessaire pour un canton comme le nôtre avec autant de disparités. Il est important que chaque région constitutionnelle de notre canton soit représentée, aussi bien le Bas-Valais, le Haut-Valais, le Valais central, ont besoin d'un représentant au sein du Conseil d'État, quand bien même ceux-ci doivent représenter l'ensemble du Valais.

[...] le groupe soutient en majorité une garantie de siège de 1 par région, donc suit la commission sur ce point. Il ne serait pas opportun de créer des inégalités de traitement entre les 3 régions constitutionnelles de notre canton en terme de garantie de siège ou de bloquer la liberté, les choix des citoyens, en mettant 2 sièges par région constitutionnelle.

Comme vous l'aurez compris, la majorité du groupe VLR se positionnera pour le système proportionnel et une garantie d'1 siège par région. En vous remerciant pour votre attention.

Danke Frau Crettenand, ich erteile das Wort an Herrn Florian Evéquo.

Evequo Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci monsieur le président. Que s'est-il passé entre 1963 et 1966 ?

Eh bien ! C'est la seule législature fédérale durant laquelle 1 des 3 grandes régions du canton n'est pas représentée dans sa délégation de 7 membres au Conseil National.

Devinette : quelle région ? Le Bas-Valais, plus précisément le Chablais, comme quoi l'histoire est un éternel recommencement.

Que s'est-il passé? Eh bien, c'est le Conseil National conservateur de Monthey, Paul De Courten, Conseiller national depuis 47 qui n'est pas élu en 63, son siège passe dans le centre au profit d'Adolf Travelletti d'Ayent, en 67 c'est le retour du roi, Paul De Courten chasse l'Ayentôt et reprend son siège. Je suis sûr que l'historien de la Constituante, notre estimé collègue Philippe Bender pourra nous raconter bien mieux que moi avec toute sa verve et son lyrisme les dessous de cette rivalité conservatrice dans les années 60. Avec une élection à la proportionnelle, et je ne veux pas répéter ce que mon collègue Pierre Schertenleib a dit tout à l'heure, au Conseil National avec 7 sièges, il y a pratiquement toujours eu, sauf cette courte parenthèse, toutes les régions représentées. La question qui se pose c'est de savoir : est-ce qu'on peut avoir la proportionnelle et une garantie régionale, et encore une fois, mon collègue Schertenleib l'a dit tout à l'heure, c'est tout à fait possible, on peut réfuter les craintes de mon estimé collègue le professeur Nicolier, il est possible d'avoir une garantie régionale avec un mécanisme simple qui a été décrit par Monsieur Schertenleib. Et ainsi on peut avoir à la fois tous les partis qui sont représentés, et chaque région qui est protégée.

Le contre-argument principal étant réfuté, je vous remercie au nom du groupe Appel Citoyen de soutenir l'élection à la proportionnelle et une garantie d'un siège par région. Et je profite que j'ai la parole pour continuer sur l'amendement Evéquo 802.5, il a été qualifié de spécieux par ma collègue Crettenand, de peu réaliste et d'instable par le rapporteur de la commission, il pourrait aussi être qualifié de démocratique. Il dit ceci : si l'élection est majoritaire, 5'000 citoyennes et citoyens peuvent demander que l'élection devienne proportionnelle, autrement dit un groupe de citoyennes et citoyens qui représente un ou plusieurs partis minoritaires, pourront demander que la prochaine élection soit proportionnelle si, malheureusement, avec le système majoritaire, tout le monde n'est pas content, les forces politiques ne sont pas bien représentées dans l'Exécutif. On pourra me rétorquer 5'000 personnes qui décident de changer le système pour la prochaine élection c'est pas beaucoup. On pourrait déposer une initiative. Jein. Le principe de la proportionnelle, c'est qu'elle bénéficie aux minoritaires, elle permet aux minoritaires d'être représentés. Une initiative populaire qui demanderait de changer le système demanderait un vote de la majorité et, par conséquent, les minoritaires n'auraient aucune chance. Ce mécanisme,

enfin, n'est pas une invention destinée à mettre tout le monde d'accord et que tout le monde soit heureux dans une grande amitié entre les peuples et les partis. Il figure dans la loi fribourgeoise, article 62 de la loi sur l'exercice des droits politiques. A Fribourg, l'élection du Conseil d'État est majoritaire mais cet article prévoit qu'à l'échelon communal, l'Exécutif communal soit élu à la majoritaire mais que des citoyens puissent demander à ce que l'élection ait lieu au système proportionnel. Comme c'est au niveau communal, le chiffre dans la loi fribourgeoise est évidemment beaucoup plus bas, dans la ville de Fribourg qui compte 40'000 habitants, il suffit de 20 citoyens pour demander de changer le mode d'élection et de demander une proportionnelle pour l'Exécutif de la ville.

Je vous invite, mes chers collègues, si la proposition de la commission prévaut à soutenir cet amendement qui offrira un outil démocratique pour permettre, le cas échéant, aux minoritaires d'être représentés également au Conseil d'État, je vous remercie.

Danke Herr Evéquo und ich erteile das Wort an Frau Rahel Zimmermann.

Zimmermann Rahel, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, Personen oder Parteien? Vorteil für grosse Parteien oder gleiche Chancen für grosse und kleine Parteien? Majorz oder Proporz? Das ist fast eine Glaubensfrage, oder eine Frage, ob Mann oder Frau Mitglied einer C-Partei ist oder nicht.

Nun, das Herz unserer Fraktion schlägt für Proporz. Wir sind überzeugt, dass nicht nur die Legislative, sondern auch die Exe... Exekutive, die politischen Parteien und die Geschlechter in unserem Kanton gut abbilden sollte. So gibt es bessere Lösungen für die ganze Walliserbevölkerung. Dies ist mit dem Staatsrats-Proporz gewährleistet und darum haben wir einen entsprechenden Abänderungsantrag eingereicht. Wir bitten Sie, unserem Antrag zu folgen. Bezüglich der Vertretung der Regionen im Staatsrat. Bei 7 Staatsräten wird eine Mehrheit unserer Fraktion eine Garantie von 2 Sitzen für jede Region unterstützen. Die Gleichbehandlung der Regionen erscheint uns wichtig. Daher lehnen wir auch die Anträge Evequo/Rochel und den Antrag 802.10 der SVPO ab. Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Danke Frau Zimmermann. Das Wort hat Herr Lukas Kalbermatten.

Kalbermatten Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Werte Anwesende, wir alle sassen schon am Tisch und haben die Unterlagen für die Staatsratswahlen vor uns liegen gehabt. Mehrere Zettel nach Parteien. Wir alle haben unseren Vorzug unserer Partei eine Liste, die oben auf liegt, dies ist ja meistens nicht voll, hat noch Plätze frei.

Nun welchen Kriterien nehme ich? Ist die Kandidatin der Kandidat aus einer verwandten Partei? Kenne schätze ich ihn persönlich? Ist er/sie aus meiner Region? Ist er im Grossen Rat sehr aktiv gewesen oder waren er sogar schon in den eidgenössischen Räten?

Fast immer, werfe ich eine volle Liste ein und überlege mir wie ich diese Sitze füllen könnte.

Ich denke nicht, dass eine unbekannte Person einfach so in den Staatsrat kommt, nur weil sie gerade von der richtigen Partei ist. Er hat dort von mir aus nicht verloren. Staatsräte sind wie CEOs sie müssen sich ihre Sporen abverdient haben. Das Volk muss sie kennen über ihre Partei hinaus, denn sobald sie ein Departement haben, darf die Parteizugehörigkeit nicht mehr die oberste Rolle spielen, wie zum Beispiel im Grossen Rat. Das Argument, dass mit eine Proporzwahl die kleinen Parteien bessere Chancen für eine Wahl haben, kann ich nicht unterstützen. Gerade dem Oberwallis wird ja der Heimatschutz vorgeworfen. War eine SP-Frau für das Oberwallis da, hat sie weit über die Parteigrenzen hinaus Unterstützung erhalten. War ein SVP-Mann da, passierte dasselbe. Gut 50% der Oberwalliser haben dann der Region... der Personen aus ihrer Region gestimmt, auch wenn Sie nicht aus der eigenen Partei waren. Nun wenn ich aber im Proporzverfahren diese Stimme in der erster Linie einer fremden Partei gebe

und nicht dieser mir bekannten Person, dann überlege ich mir zweimal sonst ver helfe ich unter Umständen mit meiner Stimme einer partei-fremden Person aus einer anderer Region zu einem Sitz. Das geht gar nicht. Dann lasse ich die Linie lieber frei. Die Wähler haben in der Vergangenheit oft gezeigt, dass sie durchaus über den eigenen Gartenzaun schauen können. Bei einer Proporzwahl ist das vorbei. Ich komme aus einer kleinen Proporzgemeinde, das politische Leben war über Jahrzehnte vergiftet. Ja keinem Gelben, ja keinem Schwarzen eine Stimme geben. Heute ohne Liste, wählen wir die Menschen, welche wir für fähig halten, oft wissen wir nicht einmal welche Couleur sie im Herzen tragen. Wichtig ist die Person, die dahinter steht und was sie bisher geleistet hat.

Ich habe mir oft überlegt: Wie eine Staatsratswahl mit einer Gebiets-Garantie von 2-2-2 ablaufen würde und ich bin mir gegenüber auch etwas kritisch eingestellt. Ich denke aber, die Parteien werden sich darüber... dafür einrichten und bereits früh bei der Kandidatensuche darauf schauen. Das kann durchaus dazu führen das auch valable Kandidaten im undertsen Zipfel oder im obersten Tal plötzlich für eine Partei gut werden, einfach weil sie müssen. Es gibt im ganzen Wallis gute Politiker. Ich weiss nicht wie viel Ständeräte aus einem 500-Seelen Dorf kommen wie Beat Rieder. Für mich ist es neben der besseren regionalen Vertretung im Staatsrat durchaus ein gutes Argument, es könnte die politische Landschaft beleben. Auch ein guter Grossrat aus dem Goms, oder von les Marecottes wird für die Partei plötzlich zu einem interessanten Kandidaten für den Staatsrat. Dies würde auch dem Gremium selber gut tun, anstelle das alle nur aus einer... den grösseren Agglomerationen des Wallis stammen. Wie schon am Dienstag gesagt, die Parteien stellen am Ende die Kandidaten auf, welche am meisten Stimmen bringen können und das sind die aus den Agglos mit diesem System zwingen wir sie auch die Regionen zu beachten. Wägen wir ab, parteipolitische Vertretung aus den Agglos gegen dezentrale Vertretung von Personen, welche im Volk einen breiten Rückhalt geniessen. Die CVP ist klar für Majorz und eine Vertretung der Regionen von 2-2-2. Die Idee der SVPO mit 2-1-1 ist für uns auch sehr unterstützenswert. Besten Dank.

Danke Herr Kalbermatten ich erteile das Wort an Herrn Johan Rochel.

Rochel Johan, membre de la constituante, Appel Citoyen

Monsieur le président, chères et chers collègues, j'aimerais dire un petit mot pour un autre amendement Rochel / Evéquois 2 1 1, vu qu'on part sur un chiffre à 7, il nous semblait assez juste si on réfléchit comme ça dans l'absolu de dire qu'on veut garantir à la minorité linguistique haut-valaisanne 2 sièges sur 7.

Il semble que 1 siège sur 7, c'est vraiment simplement une domination structurelle de la minorité qui a simplement plus aucune chance, ça c'est pour l'intuition de base.

Maintenant, vous l'aurez compris, c'est un peu la même manoeuvre que la dernière fois avec notre collègue Gerhard Schmid, c'est une invitation à reparler à nouveau des règles du jeu qu'on veut mettre en place pour tout le canton sur la cohésion cantonale et puis des mécanismes de protection qu'on met en place une fois qu'on a mis, défini ensemble, des règles du jeu. C'est cette idée de table ronde entre la première et la deuxième lecture. Et donc c'est l'occasion de ré-évoquer cette idée et de refaire l'invitation. Si quelqu'un a une idée pour un lieu symbolique, n'hésitez pas à faire des propositions, il faut vraiment qu'on se mette à organiser ça pour le début de l'année 2022, qu'on mette tout à plat.

2 petites remarques générales par contre sur les arguments que j'entends aujourd'hui sur différentes choses. La première est sur la démocratie, je suis un peu surpris qu'on veuille opposer une espèce de démocratie idéalisée, complètement éthérée, à d'autres considérations qui seraient d'un seul coup pas démocratiques.

Je crois vraiment que la démocratie, le fonctionnement de la démocratie, nécessite de régler des arbitrages, on l'a vu mardi, il faut décider sur quelle base, par exemple on calcule le nombre de sièges au Grand Conseil, on dessine des régions, tout ça, c'est ce qui va permettre le

fonctionnement démocratique et là il y a déjà les arbitrages, il n'y a pas de version idéalisée de la démocratie qui existe un peu dans l'éther, ça, ça n'existe pas. Donc la démocratie, par définition, elle porte en elle des arbitrages qu'il faut faire. Et bien sûr, deuxièmement, la démocratie c'est une valeur extrêmement importante, mais qui doit être mise dans le contexte d'autres valeurs elles aussi importantes, dont la protection de la minorité. On le voit en Suisse avec la chambre haute, alors là on sait bien que la voix des Valaisans et la voix des Zurichois pour choisir les 2 représentants qu'on envoie dans la chambre haute au Parlement fédéral, elle a pas le même poids. De dire c'est antidémocratique, ça va beaucoup trop vite, il faut prendre la démocratie comme l'ensemble de ces valeurs, qu'on met ensemble dans un modèle cohérent, et c'est ça qu'on est en train de faire. Donc, allons pas trop vite avec l'argument, c'est juste antidémocratique, il faut expliciter quelle vision de la démocratie on a, et là nous on essaie de mettre en avant une vision de la démocratie qui intègre dans un tout cohérent l'idée de représentation de la minorité, parce que la démocratie c'est aussi de protéger l'égalité de fait entre chacun et chacune. Et si on est structurellement dominé dans toutes les décisions qui sont prises sur nous, cette égalité elle disparaît complètement.

Un deuxième mot sur l'égalité entre les régions, ça semble être un problème, alors tant pour ceux qui aiment pas le 2 1 1, tant que pour ceux qui plaident le 2 2 2, de dire, il faut une égalité entre les régions. Mais je crois pas, l'éléphant dans la pièce, c'est bien sûr la minorité linguistique, c'est ça qui fait que le Haut-Valais, c'est pas la même chose que le Chablais. Je le dis d'autant plus sereinement que je suis élu chablaisien. C'est vraiment le danger de voir une minorité dominer parce qu'elle ne parle pas la même langue et que donc elle a pas accès aux mêmes ressources. Elle est dominée dans l'administration, elle est dominée dans différents [...] et à nouveau, faut pas regarder là maintenant, projetez vous en 2050. Quand la minorité haut valaisanne passe en dessous d'un certain seuil démographique où ils ont juste plus aucune chance de sortir de ce stade de minorité et c'est là vraiment qu'on doit se demander comment on protège en 2050 la minorité haut-valaisanne.

Et l'autre point, prenez l'exemple du fonctionnement du discours public. On voit bien que le Haut-Valais et tout le Valais romand, c'est pas le même espace public, on lit pas les mêmes journaux, on n'a pas les mêmes références, prenez le Walliser Bote, je sais pas si je peux parler au nom de mes collègues haut-valaisans, ils le diront, quand vous rentrez, il y a une certaine pression sur ce qui va être mis le lendemain dans le Walliser Bote. Cette pression-là, elle est complètement différente chez nous, on se tourne vers le Nouvelliste, vers les radios, vers les télévisions régionales et ça ça explique la différence, c'est au fond une des variantes de ce risque de domination basé sur la langue. Il faut qu'on pense qu'il y a 2 espaces publics dans ce canton. Alors on peut essayer de les rapprocher, il faut qu'on le fasse, mais ça va rester qu'il y a 2 espaces publics, 2 conversations générales, qui ont lieu en parallèle et qui sont différentes les unes des autres. Et pour cela, il faut rendre justice à cette idée qu'il y a une minorité linguistique qui doit être protégée, et pour ça je vous encourage à soutenir cette version du 2 1 1, et surtout à rejoindre le mécanisme de la table ronde pour avoir cette grande discussion sur les règles du jeu et les mécanismes de protection.

Danke Herr Rochel, ich bitte die Leute am Fenster diese kurz zu öffnen für eine [...] und erteile das Wort an Herrn Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, mesdames et messieurs, j'aimerais quand même que notre honorable collègue, Professeur Rochel ne pense pas que les Haut-Valaisans ce sont des Martiens. Ils ont peut-être une langue différente, mais ce sont des Valaisans comme vous et moi et nous tous ici.

Vous nous faites avec beaucoup de compétence la leçon sur la démocratie. Gardez à l'esprit les propos de Winston Churchill : le plus mauvais système parmi tous les autres. Le docteur Schertenleib opère dans le vif et, dans sa foulée, Monsieur Evéquoz, en pensant que le système

se met en place naturellement, on a parlé de Paul de Courten, Adolf Travaletti, on est en train de faire une constitution, pas pour le beau temps, mais pour la tempête, voire pour l'ouragan. Si l'on fait pour le beau temps, il n'y a pas lieu de se soucier et il n'y a pas lieu de perdre beaucoup de temps. Le but est la stabilité du droit, la sécurité du droit.

Deux mots au sujet de système majoritaire, ça m'est venu à l'esprit tout à l'heure, ceux qui défendent la proportionnelle par certaines craintes, on risque, avec la garantie de 2 Haut, 2 Centre, 2 Bas d'avoir une alchimie qui se fait au niveau des partis, et c'est là qu'on risquerait d'aller vers une certaine médiocrité puisque les partis pourraient mettre en place leur propre système, raison pour laquelle le système majoritaire où on vote pour des personnes, des personnalités, me semble à mes yeux préférable. Avec la remarque adressée à mon collègue et ami Vincent Boand, lorsqu'il parle de partis majoritaires, il devrait savoir qu'il y a au Conseil d'État actuellement plus de parti majoritaire, en tous cas plus de parti majoritaire absolu. Il est pas rare que l'on trouve dans certains votes, voyez, je suis dans le secret des dieux, un Franz Ruppen qui vote avec un Mathias Reynard. Ça, c'est la démocratie.

La garantie 3 x 1, ou 3 x 2 comme que je préconise avec d'autres collègues, on n'est peut-être pas si loin des cautèles de l'article 52 de l'actuelle Constitution cantonale. 2 par région peut assurer une certaine stabilité. À cet égard, et là, je m'adresse à la présidence, si je comprends bien les propositions d'amendement, parler d'amendement, on pourrait là faire des propositions. Les propositions d'amendement 08, votre serviteur, 09, honorables collègues Evéquo / Rochel et 10 SVPO semblent aller dans la même direction, c'est à dire une garantie de 2 Conseillers d'État par région. Donc, à part une question [...], ça devrait être appréhendé globalement, si je lis bien les propositions d'amendement. Merci de votre attention.

Danke Herr Perruchoud, ich erteile das Wort an Herrn Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Monsieur le président, mesdames, messieurs, même si le groupe Appel Citoyen compte en son sein deux artistes qui adorent la peinture impressionniste sur miniature, je tiens à dire ici que dans sa très nette majorité, le groupe soutient à la fois le vote sous système proportionnel, pour les raisons qui ont été développées tout à l'heure, à laquelle j'ajoute la réflexion suivante : quand on plaide pour le système majoritaire, on met en avant le fait qu'on cherche à réunir les personnalités. Comme si ces personnalités existaient toutes faites, toutes préparées dans le canton, et qu'il s'agissait pour les partis d'aller les chercher et de les porter au Conseil d'État. Mais non mesdames, messieurs, qui connaissait Frédéric Favre avant son élection ? Qui connaissait Guy Genoud avant son élection ? Ce sont des personnalités qui se sont révélées par l'exercice des fonctions, mais ça n'étaient pas des personnalités par décision a priori. Donc, le système proportionnel ne met aucunement en cause la possibilité d'éclosion de personnes au rang de personnalités reconnues d'autorité véritable, des personnes qui ont des rayonnements. Donc nous soutenons le système proportionnel, parce qu'il garantit une meilleure représentation de toutes les forces politiques et de toutes les sensibilités.

Nous soutenons également le système 1 1 1 de clé de répartition, pour les raisons qui ont été évoquées par le rapporteur tout à l'heure, et puis ce qui nous paraît le socle minimal admissible de ce qui est bloqué dans une constitution, le reste devant évoluer en fonction de la démographie et des forces politiques. Voilà la position de la majorité du groupe Appel Citoyen, merci.

Danke Herr Lovey, die Fenster kann man wieder schliessen, und ich erteile das Wort an Herrn Philippe Bender.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, mesdames, messieurs, à titre personnel et comme vieux radical, je me permets ces quelques réflexions et ces remarques. En guise d'introduction d'abord ces 3

remarques. Ne confondons pas tout. Ne confondons pas la conquête du pouvoir avec l'exercice du pouvoir, en ce qui concerne les personnalités politiques notamment. Ce qui fait une personne, comme l'a dit très justement Jean-François Lovey, ce qui fait qu'une personne devienne une personnalité politique dans le siècle, c'est 3 conditions, l'attachement au pays, l'attachement au pays, l'attachement au pays, c'est-à-dire le travail, la prise en charge des problèmes qui se posent, les solutions qu'il peut apporter, le degré d'acceptance entre lui et son peuple, et troisièmement sa vision du futur. Un Maurice Troillet était président de Bagnes, élu à la proportionnelle comme Conseiller, il est devenu un grand Conseiller d'État, même s'il n'était pas radical. On a cité d'autres personnalités, je pourrais le dire Roger Bonvin, qui est président de Sion mais il était Conseiller, à la proportionnelle, Pascal Couchepin n'est-il pas une personnalité ? Je pourrais continuer.

Un mot d'abord à la remarque de Monsieur Evéquoz. C'est vrai qu'en 63 Paul De Courten n'a pas été élu au Conseil National, mais les Bas-Valaisans se sont bien vengés en 67 puisqu'ils ont élu Rodolf Tissières, Armand Bochatay et Aloïs Copt, 3 sièges sur 7, c'était pas mal. Deuxième remarque, c'est celle-ci, c'est que la garantie régionale sera plus difficile avec un système proportionnel, il faut pas se cacher la vérité. Troisième remarque, c'est que je partage non seulement les craintes, mais les justes revendications légitimes d'un Romano Amacker, d'un autre groupe par exemple chrétien social, ou Zukunft Oberwallis. Je partage de manière générale ces revendications, pourquoi ? Parce qu'il faut dans un exécutif comme dans un judiciaire comme dans l'administration, il faut que les minorités soient plus que des minorités. Ils comptent plus que le nombre d'habitants qu'elles comptent.

J'en viens au fait, le fait c'est, nous devons choisir entre la proportionnelle et le majoritaire, alors on trouvera toujours 1000 professeurs pour dire que la proportionnelle, c'est remarquable et 1000 autres qui trouvent que le majoritaire est remarquable. Vous connaissez la fameuse phrase de De Gaulle qui dit qu'il y a 2 systèmes politiques, justes, magnifiques, la proportionnelle et le majoritaire, selon les périodes. Vous savez aussi que la proportionnelle a une qualité suprême, c'est qu'elle protège les minorités, et nous sommes tous minoritaires maintenant. Donc la proportionnelle demain peut protéger ceux qui hier n'avaient pas besoin de protection.

Et enfin, je dirai ceci, c'est que la proportionnelle protège et préserve les minorités au fond de la tyrannie du nombre, comme disait Toqueville, et cela c'est un point essentiel. Regardez l'histoire du Valais, nous avons commencé par élire un Conseil d'État dès 1848 par le Grand Conseil jusqu'en 1921, il y avait les radicaux d'abord, que des radicaux, puis après un mélange, puis après que des conservateurs et depuis 1893, il y a toujours eu 4 conservateurs et 1 radical. Puis est venu le tripartisme, avec l'entrée des socialistes en 1997, et le quadripartisme, cette année au mois de mars. Nous allons vers un Etat large qui repose sur une base plus large. Pourquoi ? Parce que le Valais n'appartient à personne. Le Valais appartient à nous tous, nous sommes tous le Valais, tous et toutes, merci.

Danke Herr Bender, und ich erteile das Wort an Herrn Yann Roduit.

Roduit Yann, membre de la constituante, PDCVr

Mesdames, messieurs les membres du Collège présidentiel, chers collègues constituants et constituantes, au nom du groupe démocrate-chrétien, permettez-moi d'apporter quelques considérations complémentaires en relation avec cet article 802, relatif à l'élection des membres du Conseil d'État. Sur le système d'élection, il pourrait être question ici de coûts d'opportunités disproportionnés. Je m'en explique. La commission 8 rompue à cette thématique, a souhaité conserver une élection au système majoritaire, contrairement à l'avis du plénum, lors de la lecture de principes. Avec une élection à 2 tours et un bulletin de vote unique, l'outil est présumé propice à élire un Gouvernement détaché des techniques de votes partisans ou régionaux. De même, l'alinéa 3 prévoit une représentativité régionale assurée avec un membre garanti dans les 3 régions constitutionnelles. L'élection au système majoritaire retenu par la commission témoigne de sa sensibilité politique, elle doit être d'ailleurs saluée. Est-il nécessaire

de rappeler, mesdames, messieurs, que la règle proportionnelle a été refusée à 6 reprises par le peuple au cours des 70 dernières années, à 6 reprises.

Vous savez que le système majoritaire permet de choisir des individus. L'ancien grand Baillif, avisé, l'a dit, la proportionnelle en plus de mettre en péril la garantie régionale, voire de la réduire à néant, privilégie elle les partis. Est-ce que la Constituante souhaite, en retenant la proportionnelle, que le Conseil d'État soit d'abord désigné par des partis ? Aux collègues, aux collègues qui aiment se référer à la consultation populaire, mais surtout lorsqu'elle suit leurs idées, aux collègues qui évoquent un parcours solitaire en terre romande lorsque l'on traite du non-accès au droit de vote pour les étrangers, ce parcours solitaire pour le système d'élection à la proportionnelle n'en serait-il pas un ? En d'autres termes, chers signataires de l'amendement 802.04, la consultation populaire et le benchmark intercantonal doivent-ils être utilisés au gré des intérêts orientés ?

Il pouvait être espéré que le 28 mars 2021 apaise cette question pour privilégier le sens de l'Etat.

L'exercice auquel nous nous livrons en ce moment peut revêtir plusieurs formes. Celui d'un laboratoire avec des approches expérimentales ou alors une oeuvre de compromis éclairée et rassembleuse. Il doit être dit, il doit être répété, veillons à ce que cette chambre législative ne s'éloigne encore plus de ce qui résonnera positivement au sein du corps électoral. Le 21 octobre ici-même, je considère qu'une distance a été prise avec ce qui pourrait être accepté par la majorité populaire. Refuser l'article 802 de la commission constituerait une nouvelle ligne rouge franchie, surtout en faveur d'une contre-proposition orpheline d'arguments rationnels probablement nourrie par un souvenir suranné. Alors oui, cette référence à la ligne rouge déplaît, mais une gestion des risques a posteriori n'est pas une gestion des risques.

Mesdames, messieurs, de manière générale, le travail de la commission 8 représente un livrable de qualité, le groupe démocrate-chrétien vous invite à accepter l'article 802, tel que proposé par ladite commission et qui s'inscrit comme une juste adaptation avec ses 3 évolutions, la liste unique, la garantie régionale, est désormais un Conseil d'État de 7 membres au système majoritaire, nous le souhaitons. Elle est en outre susceptible d'un écho populaire favorable en 2023. Je vous remercie pour votre attention.

Danke Herr Roduit, ich erteile das Wort an Herrn Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Herr Präsident, meine Damen und Herren, wir haben bisher festgelegt, welche Behörde in welchem Gebiet gewählt wird. Und ich sehe überhaupt kein Problem, dass die Kommission meinen Antrag... meinen ersten Antrag abgelehnt hat. Indem ich erkläre, dass der Staatsrat in einem einzigen Wahlkreis zu wählen ist. Das ist eine klare Bestimmung. Wir haben das festgelegt für die Wahl des Grossen Rates, wir haben es festgelegt, für die Wahl des Ständerates und auch für die Gemeinden und sogar für die Burgergemeinden. Warum wehrt man sich dagegen? Dann kommt ein zweiter Punkt, der mich eigentlich berührt, dass hier die hohe Versammlung die eine Verfassung schaffen will für die Zukunft. Immer noch mit beiden Beinen einbetoniert ist in der Vergangenheit. Warum sprechen wir von den verfassungsmässigen Regionen? Die haben wir abgeschafft, wir haben 6 Regionen, das zählt in Zukunft. Wir haben einen Karton. Jetzt komme ich eben zu meinem zweiten Antrag.

Wir haben das gehört: entweder werden in jeder alten verfassungsmässigen Region 2 Mitglieder garantiert oder in jeder neuer Region ein Mitglied.

Es gelten die genau gleichen Bemerkungen wie wir das geführt haben bei der Diskussion für den Grossen Rat mit den Unterwahlkreisen, da hatten wir den Mut die Sache zu bereinigen und eine klare Ausgangslage zu schaffen. Der Staatsrat haben wir ohne Diskussion genehmigt, ist die oberste vollziehende Behörde. Er führt die Kantonspolitik, er führt nicht die Regionalpolitik. Er führt die Kantonspolitik. Also seien wir doch da ehrlich und hören wir auf mit diesen alten

Floskeln, die immer wiederkommen. Wenn es darum geht um die so sogenannte Verteidigung von Minderheiten, ich mag das gar nicht mehr hören, wir sind nicht eine Minderheit wir sprechen nur etwas anderes. Das ist der einzige Unterschied.

Ich bin auch der Meinung, dass die Oberwalliser Stimmbürgerinnen und Stimmbürger, sich bei den Wahlen so verhalten werden, wie sie das seit Jahrzehnten gemacht haben. Wenn es bisher dank der klar höheren Stimmbeteiligung möglich war jeweils 2 von 5 Staatsräte zu erhalten. Ja was müsste da für eine Katastrophe passieren, dass es nicht mit 2 von 7 dann der Fall wäre. Jede Region einen Sitz zu garantieren haben wir gehört, dass ist aussichtslos. Auch der Vorschlag eben mit den 2 für die ehemaligen sogenannten Verfassungsregionen, dass ist nicht denkbar und es wäre auch falsch. Es wäre eine starke Einschränkung des freien Wahlrechts. Wenn ich alles mir noch einmal durch den Kopf gehen lasse, was hier gesagt wurde, wir finden einfach das Ei des Columbus nicht. Der Proporz der ist ... und würde so erscheint es alle Probleme auf einmal lösen. Aber ohne Listen Verbindungen wären wir aufgrund unserer kantonalen Parteienlandschaft wieder bei reinen auf die Sprachregionen ausgerichteten Wahlen. Und das bringt auch nichts. Aus meiner Überlegungen heraus komme ich zur Schlussfolgerung: wir sollten keine Bedingungen stellen. Es sind Wahlen die über den ganze Kanton gehen ohne irgendwelchen Schutz von Minderheiten. Sonst müssten wir noch viele andere einführen. Danke vielmals. Danke Herr Schmid. Und ich erteile das Wort an Herr Damien Clerc.

Clerc Damien, membre de la constituante, PDCVr

Monsieur le président, mesdames et messieurs, il y a un seul canton en Suisse qui vit avec le système proportionnel au Conseil d'État. Et le dernier canton qui a passé au système proportionnel, Zoug, est revenu en arrière, très très vite après.

C'est une réflexion de fond sur les institutions que nous devons mener ici. Quelle est la différence entre un exécutif et législatif ? Dans un exécutif on devient un homme d'Etat, un homme qui doit gouverner au nom du peuple et pour le peuple. C'est donc le peuple tout entier qui doit lui donner sa légitimité. Est-ce que vous avez déjà observé ce qui se passe dans une campagne à la proportionnelle et ce qui se passe dans une campagne au majoritaire ? Dans une campagne au système proportionnel, on fait des promesses idéologiques. Dans une campagne au majoritaire, on essaie de démontrer qu'on a des compétences.

Quand on est élu au système majoritaire, on essaie de démontrer qu'on est capable d'être collégial. Les partis vont chercher des personnalités capables de démontrer ces aspects. Ce qui est l'inverse, quand on cherche des têtes de liste au proportionnel, on veut des gens qui soient forts idéologiquement. Mais ça a une conséquence, quand on est élu dans un collège et qu'on a fait des promesses idéologiques, on va défendre cette idéologie contre les autres. Quand on a démontré des compétences, on va chercher à montrer sa collégialité. Le lieu pour défendre des idées et les idéaux et pour donner les lignes idéologiques, c'est le Parlement, et c'est lui qui doit contrôler que le Gouvernement respecte les lignes idéologiques. On l'a très bien vu dans notre histoire aussi récente, qu'un Conseiller d'État trop marqué idéologiquement risque de déstabiliser les institutions, et n'est pas approuvé par le peuple par la suite.

Là il y a aussi un autre point que j'aimerais souligner qui me paraît extrêmement important. On parle énormément de représentativité. Il faut qu'on soit sérieux, il y a une distinction qu'on doit faire entre représentativité et concordance. Dans un Gouvernement on doit être concordant, c'est pas tout à fait la même chose. La représentativité idéologique, elle est basée sur le profil, celui qui a le même profil que moi me je représente. Moi j'appelle cela une représentativité narcissique, basée sur la peur. Celui qui représente le mieux les autres, c'est celui qui est capable de tenir compte des autres. En l'occurrence, j'imagine qu'une féminisation de la gouvernance serait une bonne chose pour ce point-là. Mais la concordance, c'est bien ça, c'est être capable de tenir compte des autres, des forces politiques en présence et des idées qu'on a prises en commun, pas des idées qui me représentent moi et mon petit groupe. Un homme d'Etat

doit sortir de la logique partisane, c'est impératif. Si la seule légitimité qu'il a c'est la représentation de son parti, il ne pourra pas le faire.

Bon, on a dit qu'il faut appeler un chat un chat, on a dit qu'il fallait faire beaucoup d'efforts pour être dans la cohésion, on a dit qu'il fallait tenir compte de la consultation populaire, moi j'appelle maintenant ici à la cohésion avec la cohérence. Il y a un traumatisme valaisans qu'on doit dépasser. L'histoire a montré maintenant que le changement de culture est là, nous on écrit une constitution pour le prochain siècle, il faut prendre nos responsabilités en main.

Et puis juste un petit mot pour nos amis radicaux ici, vous avez fondé ce pays et l'Etat de droit. Vous êtes historiquement ceux qui ont su penser avec génie et finesse nos institutions. Dans le Canton de Neuchâtel, vous avez 3 sièges sur 5 au Conseil d'État, pour une représentation de 20% de la population. C'est pas trop un problème. Le canton de Neuchâtel a une histoire aussi très intéressante parce qu'ils ne contestent pas le système majoritaire, parce que ce que le peuple veut c'est un gouvernement concordance, et parfois certains partis sont plus à mêmes de démontrer cette concordance. Ça n'a pas empêché Cuche d'être élu pour Les Verts, à un moment donné.

Monsieur Clerc, je vous prie de conclure...

Oui, je voulais finir par dire, le meilleur mécanisme de protection de la démocratie, c'est la mobilisation populaire. Merci.

Merci Monsieur Clerc. Es gibt keine neue Wortmeldungen mehr. Wünscht der Präsident der Kommission das Wort ? Das ist der Fall, , ich erteile das Wort an Herrn François Genoud.

Genoud François, membre de la constituante, VLR

Merci monsieur le président, mesdames et messieurs, beaucoup de choses ont été dites sur cet article 802, j'ai le sentiment que presque tout est dit et que surtout les avis sont assez forgés, formés.

Néanmoins, j'aimerais quand même, et en complément de ce que notre rapporteur a dit, apporter encore quelques précisions au sujet de cet article 802 qui, dans le fond, contient en lui-même 3 questions. La question du bulletin de vote unique d'abord, assez peu critiquée, assez peu combattue. Il a été éprouvé dans plusieurs cantons romands et cette formule rend le vote au système majoritaire plus limpide et plus transparent. Il l'éloigne de fait d'un pseudo système proportionnel où les candidats vedettes font bénéficier leurs colistiers d'un effet locomotive, rendant les résultats artificiels.

Je ne cite pas de nom, mais vous savez comme moi que même lors de scrutins récents, certains porteurs d'eau, ou certaines porteuses d'eau n'auraient jamais obtenu le résultat sans ce mécanisme désuet. Il nous importe donc de maintenir cette innovation pour l'élection au Conseil d'État, comme le plénum l'avait d'ailleurs soutenu pour le Conseil des États. Donc, veuillez, s'il vous plaît, rejeter l'amendement 802.03, tout comme le 802.06, car dire dans la Constitution que le Valais est une seule circonscription, la proposition de Monsieur Schmid, est en l'occurrence un pléonasme inutile, tout au plus c'est le contraire qui devrait être précisé si telle était la volonté du plénum.

Au sujet du système électoral, point crucial s'il en est, une courte majorité de la commission reste convaincue par le système majoritaire, s'agissant d'élire une équipe gouvernementale, formée de personnalités gouvernantes, exécutives, et capables de collégialité. C'est autre chose que de choisir des leaders d'opinion, des parlementaires convaincants comme le consacre si bien le système proportionnel. Je voudrais là reprendre aussi quelques propos émis tout à l'heure par Messieurs Schertenleib et Evéquoz, si d'aventure c'est bel et bien le système proportionnel qui sera consacré aujourd'hui, j'ose espérer que ça le sera sans le système des apparentements de listes qui influence grandement alors les résultats dans les régions et qui risquerait de rendre l'élection au Conseil d'État également artificielle.

La proposition alternative contenue dans l'amendement 802.05 est à rejeter aussi au sens de la commission, car elle conduirait à une instabilité insupportable. Elle permettrait de changer chaque 4 ans de système électoral au gré des circonstances et de l'appréciation de 5'000 citoyens seulement. Il n'y a pas là besoin de calculs logarithmiques pour savoir que les citoyennes et les citoyens ne s'y retrouveraient pas.

La question de la garantie des sièges, bien plus discutée. Sachez, mesdames et messieurs, que toutes les formules proposées par les différents amendements, 802.07 à 802.11, ont été évaluées et discutées par la commission, aucune n'a été retenue. Nous sommes totalement acquis à l'idée qu'un siège au minimum pour chacune des 3 parties du canton, je souligne les mots 3 parties du canton, il ne faut utiliser le vocabulaire de région constitutionnelle, puisque d'abord, nous avons décidé de partager le canton en 6 régions et surtout que l'ancienne constitution ne précisait même pas le terme régions constitutionnelles. Mais qu'on s'entende bien, il s'agit de 3 parties du canton, le Haut-Valais, le Valais central et le Bas-Valais. Eh bien, nous pensons qu'un siège doit être garanti à chacune de ces parties du canton par la constitution. Il en va d'un juste équilibre, de la représentation des populations parfois éloignées par la géographie d'un grand canton, bilingue de surcroît, mais nous sommes d'avis que la formule 1 1 1 suffit. Elle fixe un seuil minimum en fonction de la participation au scrutin plus ou moins motivée. Nous avons tous observé que même une région moins peuplée parvient à faire élire 2 personnes sur 5 et pourquoi pas à l'avenir 2 ou 3 sur 7. Là, je voudrais reprendre quelques termes utilisés par notre collègue Romano Amacker, je suis convaincu que grâce à cette forte capacité de mobilisation électorale, le Haut-Valais n'est de loin pas prêt de perdre son influence sur la gouvernance de l'Etat. Et, nous avons totale confiance dans l'appréciation de la population du Haut-Valais. Elle comprendra très bien elle aussi qu'il s'agit d'une garantie, le système 1 1 1, mais en aucun cas d'un maximum.

Toutes les autres propositions rendraient les élections beaucoup trop cloisonnées, non-respectueuses de vrais choix démocratiques, et dans le fond, contraires aux intérêts de l'unité cantonale. Nous vous remercions d'avance de soutenir fidèlement le texte de la commission, merci.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Danke, Herr Kommissionspräsident. Wir kommen zu den Abstimmung zu Artikel 802 Absatz 2. Bei der ersten Abstimmung stellen wird die Kommission in Grün gegenüber dem Vorschlag der CSPO/CVPO mit der Streichung mit einem einzigen Wahlzettel in Rot in die Abstimmung. Die Abstimmung läuft. Mit 95 zu 23 und 0 Enthaltungen unterstützen Sie den Vorschlag der Kommission. Wir kommen zur Abstimmung 2. Die Kommission in Grün, der Vorschlag von Herrn Schmid "in einem einzigen Wahlkreis" zu ergänzen in Rot, die Abstimmung läuft. Mit 109 zu 9 und einer Enthaltung unterstützen Sie den Vorschlag der Kommission. Nun kommen wir zur Abstimmung 3 und diese hat ja aufgrund der Ordnungsmotion von Herrn Evequoz geändert. In Grün haben wir den Kommissionsvorschlag mit dem Majorzsystem und in Rot den Vorschlag der VLR/AC/Zukunft/PS/SVP/UDC für ein proportionelles System rot, die Abstimmung läuft. Mit 47 gegen 70 und einer Enthaltung haben Sie dem Vorschlag für eine Proporzwahl zugestimmt. Damit entfällt die Abstimmung Nummer 4. Damit kommen wir zur Abstimmung zu Absatz 3. Wir stellen... Also es ist Abstimmung Nummer 5 im Artikel 802, da haben wir den Vorschlag der CVPO/SVPO, dass man 2 2 2 mit den Bezirken vereinigt in Grün und den Vorschlag von Herrn Perruchoud, dass man 2 2 2 mit den Regionen verteilt, in Rot, die Abstimmung läuft. Mit 51 zu 3 und 63 Enthaltungen unterstützen Sie den Vorschlag der CVPO/SVPO. Das Resultat der CVPO/SVPO wir in der nächsten Abstimmung mit der Taste grün bestätigt und der Vorschlag von Herrn Schmid alles zu streichen mit der Taste rot, die Abstimmung läuft. Mit 29 zu 39... Entschuldigung, es gibt Wortmeldungen. Ich erteile das Wort an Herrn François Genoud.

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Je pense qu'il y a eu un petit décalage dans la traduction, donc on a tous été pris de court dans le vote, donc qu'il faudrait qu'on puisse revoter à nouveau sur la question.

Genoud François, membre de la constituante, VLR

Je voulais dire exactement la même chose que mon collègue, en fait, je crois que la traductrice a inversé les couleurs et puis ça met le flou.

Donc, ça vaudrait la peine de reprendre le vote, s'il vous plaît.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Also wir wiederholen die Abstimmung Nummer 6. Bei der Abstimmung Nummer 6 stellen wir das Resultat der Abstimmung Nummer 5, welche von der CVPO/SVPO gewonnen wurde in Grün, dem Antrag von Herrn Schmid in Rot gegenüber, die Abstimmung läuft. Mit 37 zu 57 und 25 Enthaltungen haben Sie dem Antrag von Herrn Gerhard Schmid zugestimmt und wir setzen nun das Resultat der Abstimmung 5 Gerhard Schmid in Grün gegenüber dem Vorschlag der SVPO, welche 2 2 Vertreter in den Sprachregionen wünschen in Rot gegenüber, die Abstimmung läuft. Mit 65 zu 37 bei 15 Enthaltungen unterstützen Sie den Vorschlag Schmid und in der Abstimmung 8 stellen wir jetzt den Vorschlag Schmid in Grün dem Vorschlag von Evequoz/Rochel gegenüber, welche 2 Sitze im Oberwallis, 1 im Mittelwallis und 1 im Unterwallis wollen in Rot gegenüber. Die Abstimmung läuft. Mit 63 zu 35 und 21 Enthaltungen haben Sie dem Vorschlag von Gerhard Schmid den Vorteil gegeben. Nun bei der Abstimmung 9 wechselt die Farbe. Da hat die Kommission mit dem Vorschlag 1 1 1 in Grün, gegenüber dem Resultat der Abstimmungen, dem Vorschlag von Herrn Gerhard Schmid in Rot, gegenüber. Die Abstimmung läuft. Mit 77 zu 35 bei 7 Enthaltungen haben Sie den Vorschlag der Kommission unterstützt. Bei Artikel 803 gibt es keine Abänderungsvorschläge, ich erteile Ihnen nun jetzt eine Pause von 10 Minuten. Ich bitte Sie um 11 Uhr 05 wieder hier im Saal zu sein.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Geschätzte Damen und Herren vom Verfassungrat ich bitte Sie Ihre Plätze einzunehmen, damit wir die Behandlung weiterführen können.

Okay. Wir fahren weiter, wir kommen jetzt zu den Kompetenzen Artikel 804, das Regierungsprogramm. Ich erteile das Wort an den Fraktionssprecher, wünscht er das Wort? Entschuldigung an den Berichterstatter Herr Troillet.

Troillet Bernard, membre de la constituante, PDCVr

La salle est à moitié vide, je ne sais pas... Ok. Article 804 programme gouvernemental. La commission 8 maintient le sens et le libellé de cet article dans son intégralité, hormis la disposition contenue à l'alinéa 3, en rapport avec la référence temporelle. Celle-ci devra être revue lors de la deuxième lecture. En effet, Monsieur Gaël Bourgeois nous a fait remarquer de manière pertinente que dans l'effet, le programme de législature chevauche 2 législatures. Pour le surplus, la commission 8 propose à votre assemblée de rejeter tous les amendements du SVPO qui concluent à la suppression de tous les alinéas de l'article 804 est donc de la totalité de l'article 804.

Danke Herr Berichterstatter, gibt es Wortmeldungen ? Es scheint nicht der Fall zu sein, die SVPO ist noch nicht im Saal, Herr Präsident, möchten Sie sich äussern ? Ich erteile das Wort an den Präsidenten François Genoud.

Genoud François, membre de la constituante, VLR

Merci beaucoup monsieur le président, mesdames et messieurs, je veux quand même dire 2 mots sur cette question du programme gouvernemental, même si la salle est à moitié vide, ma foi, ceux qui sont en retard doivent savoir qu'ils sont en retard quand ils arrivent, et pas qu'il croient qu'on va les attendre jusqu'à midi.

Au sujet de l'article 804 et du programme gouvernemental, en complément aux commentaires du rapporteur, j'aimerais vous dire que sans vouloir nous immiscer dans le programme, il nous importe d'assurer par la voie constitutionnelle qu'il y en ait un de programme et que ce Conseil d'État, et que le Conseil d'État soit tenu de présenter au Grand Conseil, de l'informer sur les éventuelles modifications qu'il souhaite y apporter et qu'il donne au moins une fois par année des nouvelles sur l'état de réalisation dudit programme. Ce ne sera pas une contrainte insupportable pour le Gouvernement mais plutôt un outil régulier de communication. Après, peu importe finalement qu'il soit amendé en tout temps ou en cours de législature, l'essentiel reste qu'il ne soit pas rigide et qu'il ne se perde pas non plus dans les tiroirs des oubliettes.

Merci donc de rejeter les amendements 804.13, 14, 15 et 16. Merci de votre attention.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Danke, Herr Kommissionspräsident. Wir kommen also zu den Abstimmungen. Wir stimmen ab: Artikel 804 Absatz 1. Die SVPO verlangt die Streichung. Wer die Kommission unterstützt, drückt die grüne Taste, wer die Streichung mit der SVPO unterstützt die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 99 zu 9 und einer Enthaltung haben Sie die Kommission unterstützt.

Wir kommen zur Abstimmung in Absatz 2. Wo die SVP ebenfalls... SVPO ebenfalls die Streichung verlangt. In Grün stimmen wir für die Kommission mit Rot für die SVPO. Die Abstimmung läuft. Mit 103 zu 12 und 0 Enthaltungen unterstützen Sie die Kommission.

Abstimmung 3 : diese wurde zurückgezogen. Ist das so richtig? Danke schön.

Wir kommen also zur Abstimmung Nummer 4. Da haben wir... Also da haben wir die Kommission in Grün gegen den Antrag der SVPO in Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 102 zu 14 und einer Enthaltung haben sie die Kommission unterstützt.

Wir kommen weiter mit Artikel 805. Das gibt es.... Entschuldigung, es gibt noch eine Abstimmung zum Absatz 4: Da haben wir den Antrag der SVPO diesen zu streichen. Die Kommission hat die grüne Taste die SVPO die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 105 zu 11 und einer Enthaltung stimmen sie der Kommission zu. Artikel 804 ist damit beendet. 805 keine Abänderungsanträge und wir kommen zu Artikel 806. Herr Berichterstatter wünschen sie das Wort? Ja.

Troillet Bernard, membre de la constituante, PDCVr

L'amendement 806.17 émanant d'Appel Citoyen qui dispose d'un rajout sous l'alinéa 3, sous réserve des compétences du Grand Conseil, est rejeté par la commission. Elle vous propose également son refus. La commission constate en effet que le Grand Conseil n'a pas de compétence en matière réglementaire et que cet ajout va à l'encontre des discussions et orientations de la commission 7 en la matière, et elles vous ont déjà été présentées par cette dernière.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Nun können wir zur Abstimmung kommen. Also den Vorschlag von AC die einen Zusatz möchte, "unter Vorbehalt der Kompetenzen des Grossen Rates" wir stimmen ab, die Kommission in Grün, der Vorschlag AC in Rot, die Abstimmung läuft. Mit 88 zu 25 und 5 Enthaltungen haben Sie der Kommission zugestimmt. Wir kommen weiter Artikel 807/808, da gibt es keine

Abänderungsanträge, also kommen wir zu Artikel 809. Herr Berichterstatter wünschen Sie das Wort?

Troillet Bernard, membre de la constituante, PDCVr

L'amendement 804.18 déposé par Appel Citoyen et qui dispose d'un changement de terme à l'alinéa 2, en l'occurrence l'adoption de compétences en lieu et place de droit du Grand Conseil est approuvée par la commission 8. Il est proposé à votre assemblée de l'approuver également.

S'agissant de l'amendement 809.19 émanant de Monsieur Gerhard Schmid, la commission est disposée à se pencher sur l'appellation allemande de cette conférence en lecture 2. Il est en effet possible qu'une traduction littérale ne soit pas ou peu adéquate pour les germanophones, mais la commission tient à maintenir l'appellation dans la constitution. Enfin, la commission 8 recommande au plénum le rejet de l'amendement du SVPO, lequel conclut au biffage pure et simple de l'alinéa 4. Et l'alinéa 4, ce dernier alinéa est confirmé tel que rédigé.

Danke Herr Berichterstatter, ich erteile das Wort an Herrn Edmon Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, mesdames et messieurs, concernant l'alinéa 4, l'intention de mes voisins de gauche est louable, mais cela se fait déjà actuellement pratiquement chaque fois qu'il y a des sessions des Chambres fédérales, le Conseil d'Etat rencontre la députation valaisanne aux Chambres fédérales. Donc cela est la concrétisation d'une situation actuelle, l'objectif est louable mais la formulation est discutable, raison pour laquelle je m'abstiendrai et je souhaiterais de manière générale que toutes les commissions avant de statuer sur un sujet, prennent contact avec les autorités en place, qui nous expliqueraient comment ça fonctionne.

On a vu hier pour le Grand Conseil, on met en place un système complètement irréaliste et puis ici, sans doute, il y a un petit peu la même veine, donc tout ça pour vous dire en ce qui me concerne, je loue l'objectif, mais je m'abstiendrai quant aux modalités.

Danke Herr Perruchoud, ich erteile das Wort an Herrn Lukas Kalbermatten.

Kalbermatten Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Werter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, können wir nach Bundesrecht gewählten Parlamentariern vorschreiben, in einer Walliser Kommission tätig zu sein? Ich denke nicht. Der Austausch der Ständeräte mit den Staatsräten, wir reden hier von 7 bis 9 Personen, ist themenbedingt sicher gewährleistet. Die Nationalräte hingegen sind sehr stark in der Parteienlandschaft eingebunden, die wiederum im Grossen Rat tätig sind. Doch hier ist der Faden gesponnen. Alles andere macht die Wandelhallenpolitik und ohne die geht es in der Schweiz nicht, dies sollte sich übrigens auch der Verfassungsrat hinter die Ohren schreiben. Deshalb unterstützen wir den Antrag, diesen Artikel zu streichen.

Danke Herr Kalbermatten, ich erteile das Wort nun an Herrn Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, Staatsräte, Ständeräte, Nationalräte die arbeiten selbstverständlich Hand in Hand für die Interessen der Walliserbevölkerung und für die Interessen unseres Kantons bei diesen Sitzen oder eben auch in Bern. Diese Mandatsträger tauschen sich aus, beispielsweise bei uns Staatsrat Franz Ruppen und Nationalrat Michael Graber, die sind im ständigen Austausch, um die Interessen unseres Kantons vertreten zu können. Jedoch sind wir klar der Ansicht, dies muss man nicht institutionalisieren, dies gehört nicht in eine Verfassung und es ist aus unsere Sicht falsch, hierzu eine Kommission zu bilden. Dann auch diese Formulierung, eine Kommission für den Informationsaustausch über

Bundesangelegenheiten, eine Konferenz für Bundesangelegenheiten, solche Sachen sind kompliziert, sind aufwendig, sie blähen die Aspekte nur auf und aus diesem Grund sind wir der Ansicht, der Austausch, der findet statt, das ist wichtig, aber dazu braucht es nicht eine Kommission, ein Gremium, welches dazu eingerichtet wird. Aus diesem Grund bitte ich Sie, seien wir hier vernünftig, dieser Austausch findet statt, aber dazu braucht es keine Kommission und auch keine Konferenz. Besten Dank.

Danke Herr Amacker, das Wort wird nicht mehr erwünscht.... doch von Herrn Gerhard Schmid, Sie haben das Wort.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Herr Präsident, ich habe es nicht nochmals gewünscht, sondern einfach gewünscht. Und der Präsident hat mir vorgeworfen, beim vorherigen Antrag, wo ich einen einzigen Wahlkreis, das sind zwei Wörter, in der Verfassung haben wollte, ich würde da eigentlich einen Pleonasmus verlangen. Wenn ich hier den Absatz 4 lese, dann ist der voll von Pleonasmen. Ich wollte die Sache vereinfachen und die Vereinfachung der Vereinfachung ist der Vorschlag der SVPO, den ich in diesem Fall unterstütze und in dem Sinn ist mein Antrag hinfällig.

Danke Herr Schmid, ich nehme zur Kenntnis, dass Ihr Antrag gestrichen wird, zurückgezogen. Wünscht der Kommissionspräsident das Wort? Ja, Herr François Genoud, Sie haben das Wort.

Genoud François, membre de la constituante, VLR

Oui, merci beaucoup, monsieur le président, mesdames et messieurs, au sujet de ce chapitre des relations extérieures, je voudrais relever les commentaires faits par les différentes interventions, et en particulier celle de Monsieur Perruchoud, qui quitte malheureusement la salle où j'avais quelque chose à lui dire, mais je ne me retiens pas. Quand il annonce qu'il intervient en espérant apporter un éclairage à l'assemblée, quand il a fini de parler, on se demande s'il a pas voulu éteindre la lumière.

Mesdames et messieurs, la conférence des affaires fédérales est une appellation nouvelle, c'est vrai. La commission y tient parce que cet article consolide et institue une pratique devenue habituelle, mais informelle et liée au bon vouloir des élus en place. Le commentaire de Monsieur Amacker le confirme.

Le nouveau Conseiller national Graber est en lien avec Monsieur Ruppen, c'est bien, qu'il continue, mais ce que nous demandons dans le fond, c'est que l'ensemble de la délégation valaisanne à Berne, au Conseil National, comme au Conseil des États, se réunisse régulièrement dans le cadre de cette conférence avec le Conseil d'État, de façon à ce qu'un minimum de structure rende la réflexion entre toutes ces personnes et surtout l'action politique du Valais à Berne auprès de la Berne fédérale, plus efficace et probablement plus visible. Il ne s'agit pas seulement de faire une bonne raclette au restaurant Lötschberg, il s'agit de travailler sur l'action politique au service du Valais. La commission, comme cela a été dit, accepte de modifier le texte dans le sens proposé par l'amendement 809.18, mais vous recommande le rejet des amendements 809.19 et 809.20. Merci de votre attention.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Danke Herr Präsident, wir kommen zu den Abstimmungen. Der Vorschlag von Appel Citoyen A809.18 wurde von der Kommission übernommen. Verlangt jemand die Abstimmung? Es scheint nicht der Fall zu sein und ist damit akzeptiert. Wir kommen zur Abstimmung Nummer 3, da Herr Schmid zurückgezogen hat zugunsten der SVPO entfällt die Abstimmung Nummer 2. Also jetzt sind wir bei der Abstimmung Nummer 3, da haben wir die Kommission in Grün gegen den Vorschlag der SVPO diesen zu streichen in Rot. Die Abstimmung läuft. Entschuldigung ich habe die falsche Abstimmung angeklickt. Können wir diese noch einmal wiederholen? Also

Abstimmung Nummer 3 Kommission gegen den Vorschlag der SVPO zu streichen, Kommission in Grün, SVPO in Rot. Die Abstimmung läuft. Mit 84 zu 33 und 2 Enthaltungen unterstützen Sie die Kommission. Wir kommen zu Artikel 810: Aufsicht über die Gemeinden und die Burgerschaften. Ich erteile das Wort an den Berichterstatter, wenn er es wünscht? Jawohl.

Troillet Bernard, membre de la constituante, PDCVr

La surveillance des communes et des bourgeoisies : la commission 8 propose le maintien dans le fond et dans la forme de l'article 810 dans son intégralité.

L'amendement 810.21 du CVPO consistant au rajout de la mention suivante : à leur demande et à la demande du Conseil concerné, n'est pas apparu opportun. En effet, l'article 810 alinéa 2, proposé ici par la commission, établit uniquement la compétence du Conseil d'État pour révoquer les membres du Conseil communal et bourgeoisial. Les aspects de procédure seront réglés par la loi, comme l'indique l'alinéa 3. L'amendement du CVPO introduit des aspects de procédure que la commission ne souhaite pas intégrer dans la Constitution.

Danke Herr Berichterstatter, das Wort hat Herr Lukas Kalbermatten.

Kalbermatten Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Werte Anwesende, wieso sollte der Staatsrat kommunale Behörden abberufen? Wohl weil diese nicht funktionieren. Aber damit könnte auch die ganze Behörde gemeint sein. Das ist gefährlich. Ich kenne bisher nur Verfahren, wo betroffene Personen aus gesundheitlichen oder beruflichen Gründen an den Staatsrat gelangt sind, sie aus dem Amt zu entlassen. Ich könnte mir noch vorstellen, dass Räte einen kompletten Querschläger in ihren Reihen oder ein Arbeitsverweigerer loswerden wollen, dann können sie ebenfalls an den Staatsrat gelangen. Aber dass der Staatsrat einfach von sich aus einen Gemeinderat seines Amtes entheben soll, der ja von der Gemeinde gewählt ist, finden wir auch gefährlich. So können wir vielleicht auch unangenehme Regionalpolitiker oder einen unangenehmen Gemeinderat entsorgen. Deshalb ist es wichtig, dass jemand ein Gesuch um Enthebung stellt und das muss von den betroffenen Personen aus der betroffenen Gemeinde kommen. Ich bitte Sie deshalb, diesem Zusatz zu zustimmen.

Danke Herr Kalbermatten. Das Wort wird nicht mehr verlangt. Herr Präsident wünschen Sie das Wort?

Genoud François, membre de la constituante, VLR

Oui, oui, monsieur le président, merci pour appuyer dans le fond un peu plus les propos de notre rapporteur et dire que l'alinéa 3 de cet article 810 renverra justement et à juste titre à la loi, les motifs et la procédure de révocation. C'est là qu'il s'agira de dire dans quelles conditions, pourquoi et sur quels cas le Conseil d'État pourra révoquer un élu communal.

Car nous doutons beaucoup qu'il soit opportun de laisser à l'appréciation du Conseil concerné la demande ou le déclenchement d'une telle procédure. L'exemple a déjà été vécu dans certaines communes valaisannes, je ne reviens pas sur le détail. Il n'y a pas que les raisons de maladie ou de santé qui peuvent intervenir mais aussi quelques fois des affaires pénales, et c'est pas par la proximité du Conseil municipal et de son électorat qu'on obtiendra une demande de révocation d'une personne qu'il s'agirait de suspendre.

C'est la raison pour laquelle, sous réserve naturellement de ce que la loi définira comme conditions bien précises, que nous tenons et nous comptons sur le soutien du plénum, à la version de la commission et au rejet de l'amendement 810.21, merci.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Herr Kommissionspräsident, wir kommen zur Abstimmung. Die Kommission hat die grüne Taste, die CVPO mit ihrer Ergänzung die rote Taste. Die Abstimmung läuft.

Mit 93 zu 24 und einer Enthaltung haben sie die Kommission unterstützt. Wir kommen weiter zu Artikel 811 Ernennungen. Ich erteile das Wort an den Herrn Berichterstatter. Er will sich äussern. Ja.

Troillet Bernard, membre de la constituante, PDCVr

Article 811, nominations, la commission 8 a pris connaissance des amendements 811.22, 23 et 24. La commission considère que ces amendements poursuivent le même objectif que la commission, même s'ils sont aux yeux des membres de cette dernière trop détaillés pour une constitution. L'alinéa 1 est donc maintenu tel que rédigé, par contre la commission fait sien le libellé proposé par le VLR s'agissant de l'alinéa 2, à savoir, en tenant compte des compétences ils veillent en particulier à assurer une représentation équitable des forces politiques élues au Grand Conseil, des régions et des femmes et des hommes dans les conseils d'administration des entreprises publiques. La commission s'inscrit ainsi dans la continuité des décisions prises précédemment par ce plénum.

Danke Herr Berichterstatter, ich erteile das Wort an Herrn Jean Zermatten.

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, je vous remercie de me donner la parole sur cette proposition d'Appel Citoyen qui est une proposition double, A811.22 et A811.23, je traite des 2 alinéas en même temps, je ne vais pas prendre 2x la parole à ce sujet. Sur l'alinéa 1, que veut-on des serviteurs d'Etat que le Conseil d'Etat peut nommer ? Evidemment nous voulons des personnes qui sont des personnes compétentes, raison pour laquelle nous avons demandé que en plus des démarches que va faire le Conseil d'Etat dans la transparence, qu'il fixe des critères dépolitisant ces nominations, et ces critères sont des critères très simples, critères de connaissances, de compétences et d'expérience. En plus, on demande évidemment d'assurer une répartition équilibrée entre les hommes et les femmes, ce qui est une revendication récurrente d'un certain nombre de partis et groupes politiques de cette assemblée constituante.

Vous noterez qu'en plus de la démarche de transparence, nécessaire, utile et dont on a parlé, on demande également une démarche d'impartialité, ça veut dire que ici l'appartenance au parti politique dans cet alinéa 1 ne doit pas apparaître. Donc, c'est une proposition, comme l'a dit le rapporteur, qui va dans le sens, j'imagine des travaux de la commission mais qui explicite un peu mieux les critiques.

Sur l'alinéa 2, nous avons une position qui est un petit peu divergente de la position qui a été acceptée par la commission et qui est la proposition 811.24 du VLR, dans le sens que nous renonçons, pour notre part, non pas à la représentation politique, puisqu'on la maintient, mais la représentation politique des forces élues au Grand Conseil. Nous estimons notamment avec la fixation du quorum à 5% que les forces politiques qui ne seraient pas élues au Grand Conseil pourraient détenir dans leurs rangs des personnalités tout à fait aptes à entrer dans les conseils d'administration des entreprises publiques. Je vous remercie de votre attention.

Danke Herr Zermatten, ich erteile das Wort an Herrn Jean-Marc Savioz.

Savioz Jean-Marc, membre de la constituante, PDCVr

Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, dans le cadre des nominations dans les conseils d'administration par le Conseil d'Etat, si la représentation équitable des forces politiques élues au Grand Conseil, la représentation équitable des régions et la représentation équitable des femmes et des hommes sont des critères importants de sélection

de choix de candidats, ce n'est pas cependant suffisant. En effet, la compétence des personnes nommées prime.

A l'instar des nominations sein du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais en mai dernier, exercice qui pourrait se renouveler ces 5 prochaines semaines selon l'actualité, le Conseil d'État a entendu des recommandations de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, la FINMA pour choisir ses nouveaux membres. Ainsi, plus que les considérations politiques, régionales ou de genre, c'est d'abord la compétence des candidats qui a déterminé son choix. Quant au caractère d'impartialité souhaité par Appel Citoyen, nous ne le retenons pas.

Ainsi, le groupe PDCVv soutient la commission dans son article 811 complété de l'amendement VLR pour l'alinéa 2, merci de votre attention.

Danke Herr Savioz, ich erteile das Wort an Herrn Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Voilà, me voici affiché, je peux parler, je prends la foulée de nos collègues PLR et je salue leur proposition d'amendement.

Je ne voulais pas parler de la BCV, notre collègues Savioz en a parlé en parlant de la FINMA. La FINMA a émis des directives et le Conseil d'État ignore cette directive, malheureusement jusqu'ici, alors avec une disposition constitutionnelle, cela obligera sans doute le Conseil d'État à être conséquent et à prendre en considération les compétences. Vous avez vu ce qui se passe avec Madame Sandra Lathion, prétendument c'était le divin enfant qui revenait en Valais. Eh bien, tout simplement, elle passe à l'ennemi puisque la Banque principale opposante de la banque de l'État, la Banque cantonale du Valais est précisément la banque Raiffeisen. Alors, ce genre de cafouillage ne doit plus jamais se produire et dans ce sens la proposition d'amendement de nos collègues PLR, elle est vraiment la bienvenue et on ne peut que les féliciter.

Danke Herr Perruchoud, das Wort wird nicht mehr verlangt, ich erteile es an den Präsidenten François Genoud.

Genoud François, membre de la constituante, VLR

Quelques mots également au sujet de ce chapitre des nominations. Mesdames et messieurs, qu'est-ce que l'impartialité ? C'est une exigence à soutenir sur le principe bien sûr mais surtout pour un arbitre entre 2 parties.

Nous ne pouvons pas demander à un collègue gouvernemental élu au travers de partis politiques, de partis politiques, d'être toujours et forcément impartial. Et comment d'ailleurs juger de cette impartialité ? Nous préférons l'exigence de la transparence, en ce qui concerne les nominations au sein de l'administration cantonale, y compris surtout celles des cadres supérieurs, engagés parfois et discrètement hors échelle des traitements connus. Nous rassurons aussi l'intervention de Monsieur Jean Zermatten dans le cadre des nominations en interne, il y a des grilles d'évaluation qui sont des instruments forts et bien précis et qui garantissent que les compétences sont primordiales à toute nomination. Mais la transparence ne l'est pas, on l'a vu dans des affaires récentes ces dernières années, il y a de temps en temps des nominations qui se font de façon opaque.

En ce qui concerne l'alinéa 2, eh bien, comme cela a été dit, nous adoptons volontiers la formulation de l'amendement du VLR 811.14 qui propose justement que d'abord on parle des compétences pour les nominations dans les différents conseils, conseils d'administration ou autres structures où l'Etat est représenté. Cela nous paraît essentiel que ce soient les compétences d'abord. Nous vous remercions donc de soutenir le texte de la commission et de rejeter les amendements 811.22 et 811.23. Merci.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Danke Herr Kommissionspräsident, wir kommen zu den Abstimmungen im Artikel 811 Absatz 1 ist ein Vorschlag von AC, Appel Citoyen welche diesen Text ergänzen möchten. Wer die Kommission unterstützt, drückt die grüne Taste, wer die Ergänzungen vom Appel Citoyen unterstützt die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 84 zu 33 und einer Enthaltung übernehmen.... bleiben Sie bei der Version der Kommission. Wir kommen zur Abstimmung über Absatz 2: hier gibt es eine neue Fassung vom Appel Citoyen...

Also bei 811.24 der Antrag der valeurs liberales radicales wurde von der Kommission angenommen. Wünscht jemand die Abstimmung? Dies scheint nicht der Fall zu sein und wird daher so übernommen. Dann kommen wir jetzt noch zur Abstimmung 3. Wo der Appel Citoyen einen neuen Text vorschlägt. A.811.23: Wer die Kommission unterstützt drückt die grüne Taste, wer den Appel Citoyen unterstützt die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 77 zu 42 ohne Enthaltung unterstützen sie die Kommission. Bei Artikel 812: öffentliche Ordnung und Sicherheit gibt es keinen Abänderungsantrag. Wir kommen zu Artikel 813: ausserordentliche Lagen. Ich erteile das Wort an den Berichtersteller. Herr Troillet sie haben das Wort.

Troillet Bernard, membre de la constituante, PDCVr

Article 813, situations extraordinaires : la commission a examiné la teneur de l'amendement 813.25 proposé par le VLR. Bien qu'elle en saisisse la portée, précisément celle d'éviter les situations où l'Exécutif reprendrait la même mesure peu après l'échéance de la précédente, elle estime que cette précision est superflue. Elle pourrait même être considérée comme une forme de défiance à l'endroit du Conseil d'État.

L'article tel que rédigé par la commission semble suffisamment précis. Il est, par conséquent, demandé à votre assemblée de rejeter l'amendement 813.25.

Danke Herr Berichtersteller und das Wort hat Frau Adeline Crettenand.

Crettenand Adeline, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, chères et chers collègues, situation extraordinaire, qui aurait pu dire que cela arriverait ? Qui aurait pensé que cela serait mis en place ? Mais voilà, nous y avons fait face. Aujourd'hui ne ressasons pas la situation sanitaire, je vais être brève, mais nous devons parler du fait que les mesures prises sous situation extraordinaire non ratifiées par le Grand Conseil dans les 6 mois ne pourront pas être renouvelées, comme un parallèle avec les lois urgentes fédérales si le Législatif n'en veut pas, elle ne réapparaîtra pas. Il serait peu importun de mettre en place ou de laisser en place des mesures dont le Grand Conseil n'en veut pas. Il est important de l'inscrire dans notre Constitution. Et non, ce n'est pas une défiance envers notre Conseil d'État. Merci pour votre attention et pour votre soutien.

Danke Frau Crettenand, es gibt keine weiteren Wortmeldungen, Herr Präsident, wünschen Sie das Wort ? Es ist nicht der Fall.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Wir können zur Abstimmung kommen. Wir haben die Abstimmung 813 Absatz 2 die valeurs liberales radicales wünschen dort eine Ergänzung. Wer die Kommission unterstützt drückt die grüne Taste, wer den Antrag von valeurs liberales radicales unterstützt die rote Taste. Die Abstimmung läuft.

Mit 75 zur 39 und 2 Enthaltungen unterstützen den Antrag der valeurs liberales radicales. Wir kommen zu Artikel 813. ...14 entschuldigung, die Mediationstelle. Herr Berichtersteller wünschen sie das Wort?

Troillet Bernard, membre de la constituante, PDCVr

Article 801 médiation, la commission 8 a examiné les amendements 814.26, 27 et 28. Nous préavisons le rejet de ces 3 amendements. L'article tel que rédigé est suffisamment précis pour être approuvé. De surcroît, l'alinéa 2 garantit une même durée du mandat que ce qui prévaut, par exemple pour la fonction de préposé à la protection des données, ce qui semble très pertinent aux yeux de la commission.

Danke Herr Berichterstatter, wünscht Jemand das Wort ? Herr Gerhard Schmid wünscht das Wort, ich erteile es ihm.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Danke Herr Präsident, liebe Kolleginnen und Kollegen, die Mediatorin oder der Mediator ist nicht gleich zu setzen mit dem Datenschutzbeauftragten. Eine Mediatorin hat ähnliche Funktionen wie ein Richter. Wenn ich bereits einen Ausschau mache auf die Diskussion Ende Monat wo wir die... das Kapitel über die Justizbehörden behandeln. Heisst es bei Artikel 911 aussergerichtliche Streitbeilegungsverfahren: Der Staat fördert die Restaurativejustiz und die Mediation sowie andere Aussergerichtliche Streitbeilegungsverfahren. Für mich ist das eigentlich gleichbedeutend. Und wenn wir schon eine Mediatorin oder einen Mediator haben wollen, dann legen wir das in der Verfassung fest und fangen nicht an durch Gesetz. Es ist eine Formulierung die habe ich in der ganzen neuen Verfassung nicht so gefunden. Mein Antrag lautet, es wird ein Gesetz, die Mediationsstelle und der zweite Antrag, dass diese Person eben auch wie die Richter auf unbestimmte Zeit gewählt werden. Wahlinstanz Grosser Rat. Danke.

Danke, Herr Schmidt ich erteile das Wort an Herrn Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Monsieur le président, mesdames et messieurs, la commission 8 avec cet article 814 est pleine de bonnes intentions. Mais cet article ne tient pas la route. Première chose, vous créez un organe de plus, cela coûtera de l'argent et toute une machinerie à mettre en place. Cette médiation, s'agit-il de la médiation civile ? S'agit-il de la médiation entre les administrés, l'Etat et les communes ? Rien ne ressort de votre projet. On connaît la médiatrice en matière d'hôpitaux, Maître [...] qui fait excellemment son travail, alors je propose qu'en deuxième lecture, cette idée soit reprise en créant un Ombudsman pour que le citoyen, l'administré, ait un interlocuteur, soit étatique, soit communal, lorsqu'il est confronté à certaines difficultés pour ne pas devoir saisir les tribunaux et enrichir les avocats.

Danke Herr Perruchoud, ich erteile das Wort an Herrn Jacques Blanc.

Blanc Jacques, membre de la constituante, Appel Citoyen

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, je voudrais tout d'abord féliciter la commission 8 pour son travail. J'ai une question par rapport à cet organe cantonal de médiation. Je n'ai pas trouvé une explication qui décrit la forme concrète de cet organe de médiation.

Et ce que je vois dans les éléments à ma disposition, c'est qu'il y a un médiateur ou une médiatrice mais, concrètement, comment, au sein de la commission, vous avez imaginé cet organe de médiation, est-ce que c'est une commission permanente, est-ce que c'est une....quelle est la forme de cet organe ? Je vous remercie.

Danke Herr Blanc, ich erteile das Wort an Herrn Olivier Derivaz.

Derivaz Olivier, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Monsieur le président, chers collègues, je me permets d'intervenir ici en tant que président de la commission 9, puisque dans la commission 9, nous avons également prévu une médiation, plus précisément à l'article 911, l'Etat encourage la justice restaurative et la médiation de même que les autres [...] de résolution extrajudiciaire des litiges. Il me semble que le médiateur visé à l'article 814 de la commission 8 a un tout autre but, c'est de désamorcer les conflits entre les administrés et l'administration, et ce n'est pas le médiateur dont on parle à la commission 9. Pour éclairer le débat, il me semblait utile d'apporter cette précision. Merci.

Danke Herr Derivaz, ich habe keine weiteren Wortmeldungen, Herr Kommissionspräsident ? Sie haben das Wort.

Genoud François, membre de la constituante, VLR

Oui, volontiers, en vous remerciant de toutes ces remarques. Je voudrais dire que c'est vrai, un organe cantonal de médiation c'est encore une nouveauté institutionnelle que nous proposons en Valais. Il aura à notre sens pour mission de faire le lien entre l'administration cantonale et le citoyen afin de résoudre avec simplicité et bon sens des problèmes, des imbroglios, des incompréhensions réciproques et surtout afin d'éviter des procédures et des pertes de temps.

C'est justement pas le même rôle qu'un juge et je remercie Monsieur Derivaz de le préciser. Le médiateur envisagé dans les organes de justice, ça n'est pas ce que nous proposons évidemment.

C'est vrai que c'est un organe de plus mais qui permettra sans aucun doute des économies de ressources, qui permettra de dissiper les problèmes afin d'éviter d'ouvrir des procédures qui termineront devant la justice.

Sur la question de la forme concrète, et bien naturellement qu'elle est encore à fixer, à déterminer, elle le sera par la loi en temps voulu, mais nous sommes inspirés de ce qui se passe à Genève déjà, où cet organe de médiation est efficace, il est salué par tout le monde et il s'agit tout simplement d'une personne compétente, capable de médiation et qui est à la disposition des citoyens afin de les aider à comprendre et surtout afin d'éviter qu'ils fassent des démarches ou qu'ils tombent dans des dépressions pour des problèmes qui souvent n'en sont pas. Donc, tout est à construire, on ne peut pas dire déjà aujourd'hui la forme concrète qu'aura l'organe de médiation du Valais, mais l'idée, c'est que la constitution fixe de façon simple ce qui est proposé, que la médiation doit exister chez nous aussi, et c'est la raison pour laquelle je vous remercie de soutenir le texte de la commission et donc de rejeter les amendements 801.26, 27 et 28. Merci de votre attention.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Danke Herr Kommissionspräsident. Wir kommen also zur Abstimmung. Artikel 814 Absatz 1: der Vorschlag von Herrn Schmidt, durch das Gesetz zu streichen und den Staat einzusetzen. Wer die Kommission unterstützt, drückt die grüne Taste, wer den Antrag von Herrn Schmid unterstützt, die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 95 zu 14 und 5 Enthaltene unterstützen Sie die Kommission. Wir kommen zu Absatz 2: der Vorschlag von Herrn Gerhard Schmid, die statt für die Dauer der Legislatur auf unbestimmte Zeit abzuändern. Wird die Kommission unterstützt, drückt die grüne Taste, wer den Vorschlag von Herrn Schmitt unterstützt, die rote Taste. Die Abstimmung läuft.

Mit 90 zu 19 und 6 Enthaltungen unterstützen Sie den Vorschlag der Kommission. Wir kommen zur letzten Artikel Abstimmung. Die SVPO, welche die Streichung des gesamten Artikels verlangt. Wer die Kommission unterstützt, drückt die grüne Taste, wer den Vorschlag der SVP auf Streichung unterstützt, die rote Taste. Die Abstimmung läuft.

Mit 99 zu 16 und einer Enthaltung unterstützen Sie die Kommission. Damit haben wir die artikelweise Behandlung abgeschlossen und wir kommen nun zur Schlussdebatte. Darf ich zur Schlussdebatte das Wort erteilen? Herr Gerhard Schmid verlangt das Wort ich erteile es Ihnen. Nur ganz kurz.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, fraktionslos

Geschätzter Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich möchte, dass wirklich abgeklärt wird, nachdem Entscheid den wir getroffen haben vom Majorzverfahren auf das Proporzverfahren umzustellen, ob da noch Bedingungen möglich sind wegen der regionalen Schutzklausel. Soweit ich informiert bin, gibt es beim Proporz keine einschränkende Bedingung.

Danke Herr Schmid, ich erteile das Wort an Herrn Matteo Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Damen und Herren, für mich ist die Verfassungsrevision ein bisschen wie ein Ballon der eines Tages an unserem Walliser Himmel erschien, wir wussten nicht genau was das war, wir mussten uns erst damit auseinandersetzen. Wir haben angefangen daran zu arbeiten mit diesem Ballon, ein bisschen näher zu ziehen an den Boden der Realität, an die Bevölkerung. Es gab Höhen, es gab Tiefen der Ballon schien letztes Jahr zu platzen, man sprach von Waterloo. Mit viel Arbeit und Engagement hat man dann aber versucht diesen Ballon am Boden zu halten, so nahe wie möglich. Den Leuten zu verstehen zu geben, dass es auch positive Aspekte gibt und jetzt in der ersten Lesung scheint dieser Ballon zu wachsen und immer weiter hoch zu steigen, weg vom Boden, weg von der Walliser Bevölkerung, weg von der Realität. Und wir kennen die Geschichte von Ikarus, wenn man zu hoch steigt und zu nahe an der Sonne kommt, kann das auch entsprechend negative Konsequenzen haben. Meine Damen und Herren wir sind nicht zufrieden mit dem Ausgang des heutigen Tages. Das reiht sich jetzt an mehreren Kommissionen wo die Oberwalliser Anliegen, die CVP-Anliegen nicht durchgekommen sind. Wir haben einen Trend, der für uns so schwierig nachzuvollziehen ist und es wird für uns sehr schwierig sein, unsere Leute von diesem Projekt zu überzeugen. Entsprechend, werden wir auch hier die Abschlussabstimmung nicht unterstützen. Danke für die Aufmerksamkeit.

Danke Herr Abächerli, ich erteile das Wort an Herrn Schmid Flavio.

Schmid Flavio, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Werter Herr Präsident, werte Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte, die politisch hochbrisanten delikaten und publikumswirksamen Themenfelder des Ständerates des Grossen Rates und auch des Staatsrates wurden im Verfassungsrat nun intensiv und kontrovers diskutiert. Aus Sicht der CSPO fällt das Fazit der ersten Lesung in Bezug auf die Kommissionen 3, 7 und 8 durchgezogen aus. Die beschlossene Veränderung haben zur Folge, dass die Bevölkerung aus dem Oberwallis im Vergleich zur heutigen Verfassung weniger vertreten ist und sich dadurch bedingt verstanden und abgeholt fühlt. Sowohl in den Abstimmungen zum Ständerat wie auch im Staatsrat und teilweise jene zum Grossen Rat haben die Vertreterinnen und Vertreter der Regionen Siders, Sitten, Martinach und Monthey wenig Gespür für die Sensibilität der deutschsprachigen Minderheit gezeigt. Die Annahme des von der Kommission 7 vorgeschlagenen Wahlmodus für den Grossen Rat, ist als Zeichen des guten Willens des Plenums zu werten, wofür wir als CSPO uns im Namen der Oberwalliserinnen und Oberwalliser bedanken. Hingegen bedauert die CSPO gewisse Voten, so zum Beispiel jene von Herrn Caloz, welcher sich in Bezug auf die Anzahl Grossräte und Suppleanten einen Witz daraus macht und uns im Oberwallis vorschreiben möchte, wie wir unsere Gemeinden Stichwort Fusionen organisieren sollen. Oder Frau Cretton, welche mit viel Leidenschaft und Herzblut für die Gleichstellung von Frauen und Männern in die Politik kämpft, sich jedoch vor dem Schutz der sprachlichen kulturellen Minderheit im Kanton verschliesst und diese nicht einmal anerkennt. Angesprochen auf die Verweigerung

der Unterstützung heisst es, dass im Oberwallis die Frauen zu wenig Unterstützung erfahren und die Wahlchancen für Frauen im Unterwallis ungleich höher sind. Dies überrascht umso mehr, da die erste und einzige Staatsrätin aus dem Oberwallis stammt. Yann Roduit hat es in seiner Rede treffend beschrieben, wir bauen einen Artikel nach dem anderen gegen den Willen des Volkes ein und dies meist aus parteipolitischen Motiven. Aus meiner Sicht gehen wir einen Weg, den wir schwer unseren Wählerinnen und Wähler im Oberwallis verkaufen können. Die Verfassung steht auf dem Prüfstand. Dankeschön.

Danke Herr Schmid, Ich erteile das Wort an Frau Marie Zuchuat.

Zuchuat Marie, membre de la constituante, PDCVr

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, en rentrant dans ce difficile travail de rédaction de la constitution, de nombreux novices de la politique qui composent notre groupe ont compris qu'il y avait de nombreux points qui dépassaient notre propre engagement. C'était en lecture de principe à l'aune de l'élection au Conseil d'État, nous étions seuls à défendre le système majoritaire. Aujourd'hui encore, le système majoritaire a été écarté. Nous avons pourtant entendu depuis le départ le besoin du canton d'adopter une diversité et un pluralisme politique.

Nous nous sommes battus pour 7 Conseillers d'État en ce sens. Nous avons également consenti au bulletin unique, au système majoritaire, nous pouvons entendre cette demande et y consentir, mais aucune de nos concessions n'a été reconnue. Mais qui sommes nous pour garantir à cette assemblée l'esprit de Tavel ? Ou l'esprit de Monthey puisque c'est ainsi que nous l'appelons désormais en Valais. Faire amende honorable n'est pas de notre compétence. Nous pouvons cependant reconnaître devant cette assemblée un Gouvernement politiquement pluriel, divers dans ses compétences et son origine géographique du canton. Nous restons néanmoins persuadés que le système majoritaire est le seul mode d'élection adéquat, à l'instar de la grande majorité des cantons suisses. En ce sens, nous ne pouvons pas accepter aujourd'hui la proposition d'avant-projet de la commission 8 telle que modifiée par le plénum, quand bien même nous reconnaissons l'excellent travail des membres qui l'ont composée. Je vous remercie pour votre attention.

Danke Frau Zuchuat, ich erteile das Wort an Herrn Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, ich schliesse mich da den Vorrednern der CVPO und der CSPO an, die neue Verfassung die steht auf der Kippe. Die steht auf der Kippe, weil der Verfassungsrat nicht gewillt ist, die berechtigten Ansprüche des Oberwallis als kulturelle und sprachliche Minderheit dieses Kantons angemessen zu berücksichtigen. Gegenwärtig haben wir einen von 5 Staatsräten garantiert, neu wären es noch einer von 7. Beim Ständerat da wurde unser Anspruch auf einen garantierten deutschsprachigen Ständerat nicht unterstützt. Beim Grossrat da wird das Oberwallis, wenn es gut kommt, beim Status Quo bleiben, aber auch dort eher verlieren. Die neue Verfassung steht auf der Kippe, wir laufen Gefahr, unser Projekt vor dem Volk nicht verteidigen zu können. Ich appelliere an Sie, in der zweiten Lesung diese notwendige Offenheit mitzubringen und im Interesse der Kohäsion unseres Kantones gemeinsam eine Verfassung zu entwickeln, welche eben auch auf Unterstützung im Oberwallis bauen können wird. Besten Dank.

Danke Herr Amacker, ich erteile das Wort an Herrn Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Mesdames, messieurs, nous avons entendu des voix de pessimisme venant du Haut. On pourrait penser que l'on est en train de vivre une crise à la genevoise. La Constituante genevoise à un certain moment subissait un blocage complet en pensant que l'exercice allait prendre fin.

Je crois qu'il y a des sensibilités différentes, mais ça, c'est la démocratie. Il faut absolument, et je prends le sillage de mon collègue Romano Amacker, c'est vraiment au niveau de la 2ème commission, on doit beaucoup plus parler, beaucoup plus se préparer, à défaut, l'échec est programmé.

Danke Herr Perruchoud, ich erteile das Wort an Herrn Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Monsieur le président, chères et chers collègues, le groupe VLR tient ici à remercier la commission pour son travail, en particulier son président et son rapporteur.

Nous sommes satisfaits quant à nous de la tenue des débats de ce matin, je ne crois pas que comme le dit le CVPO que nous soyons éloignés de la réalité. Au contraire, nous parlons d'éléments concrets, d'un débat institutionnel et de choix politiques et c'est bien ça. Il y a des choix politiques, des choix qui ne sont pas surprenants non plus par rapport à la lecture 0 de l'an passé, si l'on pense par rapport, par exemple pardon, à la proportionnelle. Il est faux à nos yeux de dire que les Haut-Valaisans ne sont pas considérés, comme cela a été dit ce matin, fixer un nombre minimum n'est pas un affront au Haut-Valais. Et il n'est pas possible de fixer des garanties pour tout le monde, mais les demandes sont entendues, ensuite, il y a des choix de ce plénum et ce plénum est représentatif également de l'ensemble de la population valaisanne. Si chaque groupe met des lignes rouges, comme on l'entend de la part de plusieurs groupes, et non seulement dans certaines régions, mais de plusieurs groupes dans différentes commissions, nous ne pouvons plus continuer d'avancer. Il ne faut pas oublier qu'il y a une deuxième lecture, on peut comprendre des insatisfactions, mais nous souhaitons que l'on continue de soutenir le travail entamé et, dans ce sens, nous soutiendrons le rapport de la commission 8. Merci de votre attention.

Danke Herr Vuille, das Wort wird nicht mehr verlangt, Herr Kommissionspräsident, wünschen Sie das Wort, vor der Abstimmung ?

Genoud François, membre de la constituante, VLR

Merci beaucoup, ça sera le cas, et ça sera bref. Je voudrais vous souhaiter bon appétit, je vois que l'heure avance. Je suis relativement content pour ma part que nous ayons pu terminer ces débats avant midi. Il aurait été un petit peu difficile de devoir reprendre en fin d'après-midi après le programme qui a été fixé.

J'entends les commentaires qui sont faits par les uns et par les autres et rien ne me surprend, sachez le. Je pensais ce matin, à mon réveil que les résultats allaient être à peu près ce qu'ils sont advenus et puis que ça n'allait pas plaire à tout le monde. Je répète ce que j'ai dit tout dans l'heure, pour ma part, j'ai une grande confiance dans l'appréciation que la population fera de notre travail quand le chantier sera terminé et que la Constitution entière sera présentée au peuple, surtout et y compris dans le Haut-Valais, parce que, pour avoir aussi des contacts avec des personnes dans le Haut-Valais, je ne crois pas que ces menaces récurrentes que nous entendons à chaque fois qu'un article déplaisant est adopté, ces menaces qui voudraient dire la population intégralement du Haut-Valais va refuser de la nouvelle Constitution. Je ne crois pas qu'elles seront vraies et je vous invite à vous laisser surprendre par la réaction de vos électeurs quand le dossier aura été suffisamment communiqué et travaillé de façon à ce que le Haut-Valais, comme nous, et souvent nous montre un engagement bien plus progressiste que ce que l'on croit, que ce que croient d'ailleurs certains de ses représentants.

Voilà, mesdames, messieurs, d'une manière générale, je vous remercie du soutien que vous avez apporté aux dispositions proposées par la commission 8. Je remercie notre rapporteur, Monsieur Bernard Troillet ainsi que tous ses membres pour leur travail et j'ose espérer que ce travail sera maintenant sanctionné par un vote positif, de façon à ce que les travaux de la deuxième lecture puissent l'être eux aussi. Merci de votre attention et bon appétit.

Le président (Felix Ruppen, membre du Collège présidentiel, CVPO)

Danke Herr Kommissionspräsident, wir kommen also zur Schlussabstimmung, wer bei der Schlussabstimmung zustimmen will, drückt die grüne Taste, wer diese ablehnen will, die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 68 Ja, 40 Nein und 9 Enthaltungen stimmen Sie dieser Lesung zu. Ich danke dem Kommissionspräsidenten und dem Berichterstatter und allen Intervenenten. Ich bitte Sie, die Pulte zu räumen, damit die Desinfektion vorgenommen werden kann und wir nehmen die Sitzung am Nachmittag um 14h00 pünktlich wieder auf. Dankeschön und einen guten Appetit.

La séance est levée à 12:10.